



interface

Le secteur aéronautique marocain



Utilisation et fabrication des sacs en plastique : Vers la mise en place d'une réglementation efficace



Jorf Lasfar : La nouvelle génération des parcs industriels



La Plate Forme industrielle d'exportation : Transition des sous-traitants vers la co-traitance et le négoce



AUJOURD'HUI, LA BMCI REND HOMMAGE À LA PLUS GRANDE ENTREPRISE DU MAROC !

Exclusivement pour les Fonctionnaires, la BMCI lance aujourd'hui le Pack Moumayaz, une offre globale de produits et services avantageuse à un tarif unique !

Le Pack Moumayaz, c'est **LA BANQUE AU QUOTIDIEN**, avec une multitude d'avantages et de gratuités : facilité de caisse, carte à puce, exonération de frais, ... C'est aussi des **CRÉDITS TRÈS ACCESSIBLES**, avec des conditions exceptionnelles (taux, modalités, frais de dossiers, ...) et surtout une offre très intéressante de rachat de vos crédits Habitat et Conso ! Et c'est enfin une **ÉPARGNE RENTABLE POUR VOS ENFANTS** avec des modalités flexibles : possibilité d'avance ou de retrait anticipé, prestation à terme à votre convenance (rente certaine, capital, ...).

Le Pack Moumayaz, c'est vraiment le meilleur de la Banque pour ceux qui font la plus grande entreprise du Maroc !
Pour 45 DH TTC/mois seulement !



TBWA VAUF

A la lecture de ce numéro d'«Interface», vous allez découvrir un nouveau rubriquage. Ce changement intervient après celui opéré en mars 2007 et qui a concerné la charte graphique ainsi que le format de la revue. Une refonte en douceur faisant partie intégrante de la démarche d'esprit et de qualité de service que s'est fixée le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles Technologies et qui doit permettre une plus grande interactivité avec les lecteurs, à un moment crucial pour l'avenir de l'économie marocaine.

L'objectif affiché est clair. Il s'agit de réaliser une publication de qualité, agréable, moderne et de proximité, offrant des informations utiles et pertinentes sur les secteurs industriel et commercial.

De nouvelles rubriques ont fait donc leur apparition dans ce numéro. Les lecteurs d'interface ne seront nullement dépayés : on y retrouve l'Actualité (appelée auparavant «En direct du MCI»), la rubrique "Zoom", le dossier «Focus», la rubrique «Au service de l'entreprise». Sont venues s'ajouter des nouveautés, telles que la rubrique «Région» qui s'intéresse à l'information et aux opportunités économiques régionales et la rubrique «Une entreprise, un succès» qui aborde des cas de succès story du monde des entreprises. Le tout dans un format réduit qui améliore le confort de lecture.

Renouvellement, donc, mais dans la continuité d'une ligne éditoriale ayant pour épine dorsale l'information économique, industrielle et commerciale.

Nous vous invitons à rejoindre dès aujourd'hui les fidèles lecteurs d'«Interface».

Comité de rédaction



L'ANAM, avec tous, pour chacun.

La couverture médicale de base est un droit pour tous les salariés et les retraités, l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie assure son encadrement et veille sur son bon fonctionnement.

En concertation avec tous les partenaires de l'Assurance Maladie Obligatoire, l'ANAM bâtit la solidarité pour assurer à chacun, jour après jour, la couverture médicale dont il a besoin.



<u>Actualités</u>	6
<u>Zoom</u>	
• Jorf Lasfar : La nouvelle génération des parcs industriels	8
• Utilisation et fabrication des sacs en plastique - Vers la mise en place d'une réglementation efficace	9
• Prix de la qualité et de la sécurité au travail	10
• Promotion de la maintenance industrielle	12
<u>Focus : Le secteur aéronautique marocain</u>	
• L'industrie aéronautique marocaine prend son envol	14
• L'offre aéronautique Maroc	16
• Parer au manque en compétences - Création de l'Institut des Métiers de l'Aéronautique (IMA)	18
<u>Commerce et Industrie en chiffres</u>	
• Fonds Hassan II pour le développement économique et social :	20
Véritable levier pour l'investissement	
• Textile habillement : Poursuite du trend progressif en 2007.....	21
<u>Région</u>	
• Marrakech, Tensift et Al Haouz	24
<u>Au service de l'entreprise</u>	
• Catégorisation d'entreprise : un nouveau jalon d'un partenariat durable	27
• Plate Forme industrielle d'exportation - Transition des sous traitants vers la co-traitance et le négoce	29
• Du nouveau dans la législation commerciale	31
• Réseau Développement Technologique - Le réseau entame sa phase de pérennisation	33
<u>Une entreprise, un succès</u>	
• ATLANTIC Group	35
<u>Guide pratique</u>	
• Agenda	34

Coordinatrice : Nezha RIDA

Comité de Rédaction : Nezha RIDA - Rajaa AKKAR - Mouna MARRAKCHI - Abderrazzak FLISSATE
Hicham TAGHOUTI - Mohammed HMIDA

Service de Documentation : Avenue Mohammed V, Quartier Administratif - Rabat - Chellah
Tél. : 037 66 96 46 - Fax : 037 66 96 59 - E-mail : reda@mcinet.gov.ma - Site Web : www.mcinet.gov.ma

Conception et Edition : Ad'litteram, 36A, Bd.d'Anfa, Apt.126 - Tél.: 022.22.75.50 - Fax : 022.27.64.70
E-mail : adlitteram@adlitteram.ma

Plan de développement régional industriel 2006-2007



Le ministre de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles Technologies, Ahmed Reda Chami, a présidé, le 4 février 2008 à Fès, la réunion du comité de pilotage du Plan de développement régional industriel (PDRI). Cette réunion a été consacrée à l'évaluation de

l'état d'avancement de la réalisation des actions planifiées dans le cadre du PDRI.

Ainsi, dans le domaine d'appui aux secteurs productifs, plusieurs actions ont été menées, notamment la préparation d'un plan d'action régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire et la signature d'une convention de partenariat entre le CRI de Fès-Boulemane, l'INRA et R&D Maroc afin de contribuer à la promotion des PME et de l'investissement dans la région.

Concernant la modernisation compétitive des entreprises, l'action menée par la commission régionale, créée pour réhabiliter et renforcer la compétitivité du secteur industriel de la région, a permis d'assurer une intervention d'appui au profit de 85 entreprises, soit l'équivalent de 7 000 emplois sauvés.

Durant la période 2006-2007, 661 entreprises ont été sensibilisées sur l'importance de la certification, la catégorisation, le diagnostic stratégique et financier, parmi lesquelles 66 ont adhéré effectivement à ces opérations dont 32 entreprises ont bénéficié de la mise à niveau et des services du réseau Rimane relatifs aux différents mécanismes et outils de la modernisation compétitive.

Pour ce qui est du développement de nouveaux secteurs d'activités à fort potentiel et à grande valeur ajoutée, un accord visant la concrétisation du projet Fès Shore Park a été signé le 14 juin 2007. Ce pôle high Tech de compétitivité des territoires est destiné à accueillir les activités liées aux métiers de l'offshoring.

Dans le domaine du renforcement de l'offre foncière, plusieurs projets seront concrétisés :

- La création d'une nouvelle ZI de 700 ha à Ras El Ma est à l'étude. Elle devrait faire l'objet du nouveau pôle industriel nouvelle génération ;
- Les travaux de réalisation d'une zone industrielle communale de 40 ha à Ain Cheggag seront lancés courant 2008 et une étude est en cours pour l'extension sur 22 ha de cette zone ;
- Un parc industriel d'une superficie de 50 ha dédié à la filière du cuir sera également réalisé à Ain Cheggag par le ministère de l'Industrie et du Commerce et la société Med-Z, filiale de la CDG ;
- Et enfin les travaux de réalisation du projet de magasins et aires de dédouanement (Mead) sont prévus en juillet 2008.

Le maître maroquinier de Fès : une marque internationale dans le domaine du cuir

La cérémonie de présentation de la marque internationale dans le domaine du cuir "Le maître maroquinier de Fès", créée par l'Association des industries du cuir de Fès avec l'accompagnement de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et la Coopération italienne, s'est déroulée le 4 février à Fès en présence de M. Ahmed Réda Chami.

La création de cette marque s'inscrit dans le cadre du projet "assistance aux industries du cuir de la ville de Fès", lancé en 2001 par l'ONUDI et le ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles Technologies, grâce à un financement du gouvernement italien.

Ce projet doté d'une enveloppe de 500 000 dollars, s'est fixé pour objectifs le renforcement des liens entre les différents acteurs présents à Fès, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et la promotion de leurs produits à l'échelle internationale.

Plusieurs actions ont été entreprises dans le cadre de ce projet, notamment la mise en place d'un atelier de formation en modélisme et patronage pour la chaussure et la maroquinerie, la création d'un parc industriel dans la commune d'Ain Cheggag dédié à la filière cuir, le développement d'une collection "Made in Fès" et la création d'un consortium d'exportation pilote représentatif de la ville.



Conférence sur le commerce et l'investissement

Le Secrétaire Général du ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles Technologies, M. Bousselham Hilia a pris part à la conférence sur le commerce et l'investissement qui s'est tenue le 11 février 2008 en Jordanie.

Lors de cette conférence qui a réuni des délégués des Etats-Unis et de la région du Moyen-Orient et d'Afrique du nord (MENA), M. Hilia a déclaré que le Maroc ambitionne de porter la contribution du commerce au PIB à 15%, créer plus de 450 000 emplois et atteindre un taux de croissance de 8% par an dans les secteurs du commerce et de l'industrie à l'horizon 2020.

Pour relever les défis de l'économie mondialisée, le Maroc oeuvre pour améliorer la compétitivité de son économie pour s'ériger en pôle régional d'investissement, de production et d'échange, a souligné M. Hilia.

Ainsi, plusieurs chantiers de réforme et de projets économiques ont été lancés. Il s'agit notamment de l'amélioration du climat des affaires, la promotion des investissements, le renforcement du secteur financier et le développement des infrastructures, a-t-il précisé.

M. Hilia a mis l'accent sur l'intérêt croissant des multinationales pour les opportunités d'investissement qu'offre le Royaume, ajoutant que le taux d'investissement au Maroc a dépassé, au cours des trois dernières années, 30 % du PIB contre 25 % entre 2000 et 2002.

Journée mondiale du consommateur

À l'occasion de la journée mondiale des droits des consommateurs, le ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies a organisé, le 14 mars 2008 au siège de son Département, un séminaire sous le thème « Associations de protection du consommateur : quelles actions de proximité en faveur du consommateur ? ».

Le Choix de cette thématique n'est pas le fruit du hasard mais découle de l'importance grandissante du rôle que jouent les associations de protection des consommateurs marocains dans les domaines de l'information, la sensibilisation, l'orientation et l'accompagnement du consommateur. L'objectif étant de dresser le bilan des actions menées par le mouvement consommériste et de mettre en exergue les moyens susceptibles d'améliorer l'impact des initiatives entreprises en faveur du consommateur.

Lors de cette rencontre présidée par M. Ahmed Réda Chami, l'accent a été mis sur les mesures prises par le ministère pour le renforcement de l'action des associations à travers la réalisation d'activités de proximité et le développement d'une assistance directe aux consommateurs, notamment, la mise en place des guichets conseils pour l'information, la sensibilisation et l'assistance du consommateur, la création d'une banque de données juridiques sur la consommation et la protection du consommateur.

Deux tables rondes ont été organisées au cours de cette journée. La première a été consacrée aux « services de proximité à assurer par les associations de consommateurs » et la seconde aux « Moyens et outils d'actions des associations de consommateurs ».



Maroc -Alliance Renault-Nissan : Signature des accords relatifs à l'implantation d'un complexe industriel à Tanger

Le 18 janvier 2008, le Royaume du Maroc a conclu avec l'alliance Renault-Nissan les accords définitifs, à savoir un accord cadre et six contrats de projet, pour l'implantation d'un site de production de véhicules dans la région de Tanger.

Ce projet revêt un caractère stratégique pour le développement du secteur automobile au Maroc, compte tenu de ses enjeux tant en termes d'image de cette activité industrielle et de son développement à l'international, qu'en termes d'impact socio-économique sur l'ensemble du tissu industriel national.



Le complexe industriel d'un investissement de 600 millions d'euros sera édifié sur un terrain de 300 ha dans la Zone Economique Spéciale de Tanger Méditerranée. Il utilisera la plateforme portuaire du Port de Tanger Méditerranée et bénéficiera des infrastructures logistiques de pointe développées par le Royaume dans la région. Le nombre d'emplois susceptibles d'être créés est estimé à 6.000 emplois directs et près de 30.000 emplois indirects.

La capacité d'assemblage du site sera de 400 000 véhicules à l'horizon 2013 destinés à hauteur de 90% à l'exportation. Ainsi l'Alliance Renault-Nissan disposera d'un des complexes les plus importants du bassin méditerranéen. L'usine fabriquera des véhicules dérivés de la Logan et des véhicules utilitaires, pour la marque Nissan.

Les travaux de construction de l'usine du groupe Renault-Nissan seront lancés prochainement.



Faurecia s'implante au Maroc

Une convention d'investissement portant sur la réalisation d'une unité industrielle dédiée à la fabrication de coiffes pour sièges d'automobiles a été signée entre le gouvernement marocain et la société Faurecia Equipement Automobile Maroc, filiale du groupe Faurecia, deuxième équipementier européen. Le groupe réalise 11 milliards d'euros de chiffre d'affaires et emploie 60 000 personnes à travers 190 sites industriels dans 28 pays.



Le projet dont le montant d'investissement s'élève à 86 millions de dirhams sera réalisé sur un terrain de 27 000 m² et permettra la création de 650 emplois.

Ce projet est de nature à consolider la grappe « coiffes de siège », en cours de consolidation au Maroc, initiée par des firmes internationales tels que Polytech (USA), Trecoc (France), Sunviauto (Portugal), Prevent (France) et autres à venir.

À l'occasion de la signature de la convention d'investissement entre l'Etat et le Groupe Faurecia, le 17 mars 2008, M. Ahmed Reda Chami, Ministre de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles Technologies, a exprimé la volonté du gouvernement marocain à accompagner l'implantation de Faurecia sur le plan du foncier, des incitations et de l'environnement des affaires.

Le Parc Industriel Jorf Lasfar, dont le coup d'envoi des travaux d'aménagement a été donné par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 18 décembre 2007, générera à terme un investissement d'environ 14 milliards de dh et la création de 50 000 emplois grâce à l'implantation d'environ 250 entreprises.

Jorf Lasfar

La nouvelle génération des parcs industriels

D'une superficie de plus de 500 ha, le Parc Industriel Jorf Lasfar, est situé à 17 km au sud de la Province d'El Jadida, sur la route secondaire allant vers Oualidia.

Le site de Jorf Lasfar présente de nombreux avantages. Il se situe à proximité d'El Jadida, du port, de l'autoroute nationale et de la voie ferrée récemment doublée.

Le projet de parc industriel de Jorf Lasfar s'inscrit dans le cadre de la déclinaison territoriale du programme Emergence, stratégie industrielle ciblée et volontariste visant la réalisation de pôles régionaux compétitifs construits par rapport aux ressources et potentialités de chaque région.

Il sera réalisé dans le cadre d'un partenariat entre le Ministère de l'Industrie du Commerce et des nouvelles Technologies et Med Z, filiale du Groupe de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG).

Ce projet sera érigé en espace structurant visant à assurer un développement spatial équilibré de la région de Doukkala Abda et constituera le premier parc industriel dédié aux industries de la première catégorie. Il est destiné particulièrement aux activités lourdes notamment les secteurs de la chimie parachimie, l'énergie et la métallurgie, ce qui fait de lui un parc structurant à dimensions régionale et nationale.

Il s'agit d'une offre compétitive en infrastructure et en services de proximité pour décongestionner l'axe Casablanca-Kénitra.

Avantages compétitifs

Ce parc industriel de nouvelle génération intègre de nombreux facteurs de compétitivité :

- Une infrastructure « world class » pour attirer des investissements nationaux et internationaux.

- Une structure dédiée en charge des missions d'aménagement, de promotion, de commercialisation et de gestion de l'espace.

- Une offre de formation professionnelle répondant aux besoins des investisseurs.

- Une promotion agressive et proactive pour une meilleure visibilité aux niveaux national et international.

En plus d'un secteur high-tech et de services, il est prévu des centres de formation du personnel, des laboratoires et un centre de recherches appliquées. S'y ajoutent des centres d'affaires intégrant des salles de congrès et de séminaires, des bibliothèques et des médiathèques. Le projet prévoit aussi un pôle commercial, avec des restaurants d'entreprises et des hôtels, mais également un parc TIR, une station de service, des ateliers de mécanique et de maintenance, sans oublier des zones de stationnement et de circulation. Le projet comporte des zones naturelles et des espaces verts ainsi qu'une station d'épuration.

L'aménagement du projet de parc industriel de Jorf Lasfar nécessite une enveloppe globale estimée à 1 235 millions de dirhams, et générera à terme un investissement d'environ 14 milliards de dh et la création de 50 000 emplois grâce à l'implantation d'environ 250 entreprises.



Décorations Royales

A l'occasion du lancement des travaux d'aménagement du parc industriel de Jorf Lasfar, SM le Roi a décoré de Ouissams Royaux plusieurs cadres qui ont contribué à la mise en œuvre du projet.

Le Souverain a ainsi décoré du Ouissam Al Arch de l'ordre de Chevalier MM. Mohamed Yazid Zellou et Ali Ghennam, respectivement gouverneur de la province d'El Jadida et Président Directeur Général de la société MEDZ, et du Ouissam Al Mokafaa Al Watania de l'ordre d'officier, M. Bousselham Hilia, Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles Technologies.

SM le Roi a également décoré du Ouissam Al Mokafaa Al Watania de l'Ordre de chevalier MM. Mohssine Semmar, El Haj Hammou et Said Boucetta, respectivement Directeur des Etudes et de la Planification au Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles Technologies, membre du directoire de la société MEDZ et Chef de la Division de la promotion et de l'environnement au Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles Technologies.

A l'instar de ce qui se passe dans le monde entier en matière de réglementation des sacs et sachets en plastique, le Maroc se doit d'examiner l'opportunité de mettre en place une réglementation adéquate en matière d'utilisation et de fabrication de ces produits.

Utilisation et fabrication des sacs en plastique

Vers la mise en place d'une réglementation efficace

Le secteur de la fabrication des sacs en plastique est représenté par 78 sociétés, employant près de 2 000 personnes et produisant environ 1 milliard de dirhams. 30% à 40% des sociétés de ce secteur travaillent dans l'informel.

Le Maroc exporte vers plusieurs pays étrangers (Espagne, Angleterre, Etats Unis, Algérie et autres) des sacs noirs en plastiques de différentes contenances (30, 50, 100 et 150 litres).

D'une manière générale, les investigations dans plusieurs pays font ressortir deux types de réglementation à savoir l'interdiction de la production et de la commercialisation des sacs et sachets en plastique et/ou la mise en place d'une taxe à la charge des producteurs ou des consommateurs.

Pour se faire, une réunion a été tenue au siège du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles Technologies, en décembre 2007, présidée par Monsieur le Secrétaire Général du Ministère, en présence du Président de l'Association Marocaine de Plasturgie (AMP) avec les membres de son bureau et les représentants du Département de l'Environnement, pour débattre des mesures à mettre en place pour régler la production, la commercialisation et l'importation des sacs et sachets en plastique.

Lors de cette réunion, il a été convenu de mettre en place une norme obligatoire définissant les spécifications techniques des sacs et sachets en plastique à la production et à l'importation. Le choix de passer par la norme obligatoire vient du fait que sa mise en application se fera dans un délai d'environ

6 mois avec la possibilité d'actualisation chaque fois qu'il s'avère nécessaire alors que l'élaboration d'un décret nécessite plus de temps et son actualisation reste complexe.

Il a été également convenu de mener une réflexion avec les grandes surfaces de distribution, les pharmaciens et les commerçants, qui utilisent près de 30% de sacs et sachets fabriqués



dits "sacs de caisses", sur les mesures à mettre en place pour une réglementation efficace.

Par ailleurs, les participants à la réunion ont convenu de l'opportunité de mettre en place une taxe sur les sacs et sachets en plastique en amont ou en aval. Les retombées de cette taxe seront utilisées pour la sensibilisation des consommateurs et la reconversion des producteurs pour la fabrication de sacs réutilisables. Dans ce cadre, le Ministère de l'Industrie et du Commerce a invité le Département de l'Environnement à faire des investigations pour trouver une base juridique permettant l'introduction de cette taxe.

Une autre mesure prise lors de cette réunion concerne l'interdiction à terme des sacs et sachets en plastique.



Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles Technologies a organisé, le 21 janvier 2008, la cérémonie de remise des trophées du Prix National de la Qualité et du Prix National de la Sécurité au travail ainsi que des certifications d'entreprises et des accréditations de laboratoires pour l'année 2007.

Prix de la qualité et de la sécurité au travail

A l'instar de plusieurs pays, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles Technologies a mis en place depuis 1998 un Prix National de la Qualité.

L'édition 2007 de ce Prix a été placée sous le thème : « l'amélioration des résultats, c'est le résultat de l'amélioration continue », et ce pour montrer l'importance des actions d'amélioration continue menées par l'entreprise.

De même, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles Technologies et le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ont mis en place, à partir de l'année 2004, le Prix National de la Sécurité au Travail.

L'édition 2007 a été placée sous le thème « La mesure, outil d'amélioration des performances et de communication », pour montrer l'importance du rôle de la mesure pour améliorer la sécurité au travail.

Il est à signaler que les Prix Qualité et Sécurité au travail sont un moyen d'évaluation et d'auto évaluation permettant aux organismes et entreprises de mesurer leurs performances en la matière et d'identifier les axes de progrès.

Les organismes candidats aux Prix Qualité et Sécurité au travail sont évalués en premier lieu sur dossier et par la suite, les organismes les mieux notés sont évalués à travers un audit sur site.

Les Prix sont accordés aux entreprises et organismes qui obtiennent les meilleures notes. Des accessits d'encouragement sont délivrés aux entreprises dauphines qui obtiennent des notes supérieures à 500 sur 1000.

Pour chaque Prix, quatre Trophées pour chaque catégorie sont prévus, à savoir :

- Prix Grandes Entreprises Industrielles ;
- Prix Grands Organismes de Service ;
- Prix PMI ;
- Prix PME.



Par ailleurs, 20 entreprises ont reçu des certificats ISO 9001 (qualité), 3 entreprises des certificats ISO 14001 (environnement), 2 entreprises des certificats NM 00 5 801 (sécurité au travail), une entreprise une certification QSE (qualité, sécurité au travail et environnement), 5 ont reçu des attestations de conformité à la marque NM (certification produit), 3 entreprises le certificat NM HACCP (sécurité alimentaire), 1 entreprise a reçu un certificat ISO 22000 (sécurité alimentaire) et 5 laboratoires, l'accréditation selon la norme NM ISO 17025.

PALMARES DU PRIX QUALITE

EDITION 2007

Entreprise	Catégorie	Décision
ATENTO MAROC	Grands Organismes de Service	Prix Qualité
WEBHELP	Grands Organismes de Service	Certificat d'encouragement
FACULTE DE MEDECINE, DE PHARMACIE ET DE MEDECINE DENTAIRE UNIVERSITE HASSAN II	Grands Organismes de Service	Certificat d'encouragement
ETABLISSEMENT PRODUCTION TRAIN PHOSPHATE, ONCF SAFI	PME	Prix Qualité
LIGUE MAROCAINE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE-BUREAU DE TETOUAN	PME	Certificat d'encouragement
ETABLISSEMENT PRODUCTION TRAIN PHOSPHATE, ONCF JORF	PME	Certificat d'encouragement
CENTRALE LAITIERE	Grandes Entreprises Industrielles	Prix Qualité
PLASTIMA	Grandes Entreprises Industrielles	Certificat d'encouragement
BUZEHELLI MAROC	Grandes Entreprises Industrielles	Certificat d'encouragement

PALMARES DU PRIX SECURITE

EDITION 2007

Entreprise	Catégorie	Décision
SERVICE MAGAZIN GENERAL ONCF CASABLANCA	Grands Organismes de Service	Prix Sécurité
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	Grands Organismes de Service	Certificat d'encouragement
CENTRE CIRCULATION ONCF AIN SEBAA	PME	Prix Sécurité
CENTRE CIRCULATION ONCF RABAT AGDAL	PME	Certificat d'encouragement
CENTRE CIRCULATION ONCF KENITRA	PME	Certificat d'encouragement
BUZEHELLI MAROC	Grandes Entreprises Industrielles	Prix Sécurité
SALAM GAZ	Grandes Entreprises Industrielles	Certificat d'encouragement

PRIX NATIONAL DE LA QUALITE 2007 LES ENTREPRISES PRIMEES

Catégorie Grandes Entreprises Industrielles

NOM	ACTIVITE	SITE	EFFECTIF	PRIX OBTENU
CENTRALE LAITIERE	Production de lait conditionné et de produits laitiers frais	Casa	2233	Prix Qualité
PLASTIMA	Conception, production et commercialisation des tubes en PVC et PE, des nappes, tissus plastifiés, films PVC, simili cuir et toile de bâche en rouleaux ou en pièces	Casa	380	Certificat d'Encouragement
BUZICHELLI MAROC	Installation d'unités industrielles (travaux neufs et travaux de maintenance)	Mohammédia	702	Certificat d'Encouragement

Catégorie Grands Organismes de Service

NOM	ACTIVITE	SITE	EFFECTIF	PRIX OBTENU
ATENTO MAROC	Gestion relations client (centre d'appel)	Casa	1548	Prix Qualité
WEBHELP MAROC	Gestion relations client (centre d'appel)	Rabat	3054	Certificat d'Encouragement
UNIVERSITE HASSAN II	Formation en médecine, pharmacie et médecine dentaire	Casa	531	Certificat d'Encouragement

Catégorie PME

NOM	ACTIVITE	SITE	EFFECTIF	PRIX OBTENU
ETABLISSEMENT PRODUCTION TRAIN PHOSPHATE ONCF DE SAFI	Maintenance du matériel roulant	Safi	92	Prix Qualité
ETABLISSEMENT PRODUCTION TRAIN PHOSPHATE ONCF DE JORF	Maintenance des trains destinés au transport des phosphates	Jorf	86	Certificat d'Encouragement
LIGUE MAROCAINE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE - BUREAU DE TETOUAN	Education, enseignement et activités sociales	Tetouan	67	Certificat d'Encouragement



Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles Technologies a organisé, le 30 janvier 2008, un séminaire dédié à la restitution des actions entreprises dans le cadre de la promotion de la maintenance industrielle au Maroc en coopération avec l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (l'ASDI), durant la période 2005-2007.

Promotion de la maintenance industrielle

Conscient de l'épreuve de compétitivité à laquelle est confrontée continuellement l'entreprise marocaine, le Ministère de l'Industrie, du Commerce, et des nouvelles Technologies a entrepris, depuis 1999, un projet de coopération avec le Gouvernement Suédois, à travers l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement, portant sur la promotion de la maintenance industrielle au Maroc, et adressé particulièrement à la Petite et Moyenne Entreprise. Ce projet, dont l'objectif était l'élaboration d'un plan d'actions devant développer les potentialités existantes dans ce domaine et combler les insuffisances et les faiblesses relevées au niveau du secteur industriel, a été scindé en trois grandes actions :

- Réalisation d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 500 petites et moyennes entreprises, pour s'enquérir de l'état de l'existant en matière de maintenance industrielle au Maroc, puis organisation d'un premier séminaire de restitution des résultats de ladite enquête;
- Réalisation de huit audits de démonstration au sein d'entreprises préalablement touchées par l'enquête sus-mentionnée;
- Organisation de cinq séminaires, dans différentes villes, afin de mener une action de sensibilisation à l'échelle régionale.

Ainsi, et suite aux résultats satisfaisants obtenus lors de cette première phase, l'action de coopération s'est poursuivie dans une deuxième phase qui s'est déroulée sur une période de deux années de mai 2005 à fin 2007.

Cette deuxième phase a porté essentiellement sur :

- La mise en place d'un système de gestion

de la maintenance industrielle au sein de quatre entreprises à savoir : IFRIQUIA PLASTIQUE, ENERGY TRANSFO, INDUVER et SICLA.

- La mise en place d'un département maintenance au sein du CERIMME ;

Ce département constituera un centre de compétence dans le domaine de la maintenance industrielle au Maroc. Actuellement, ce département est en mesure de donner l'information, le conseil et l'assistance en matière de mise en place de système de gestion de la maintenance industrielle dans les différents secteurs industriels.

Une équipe marocaine constituée des ingénieurs du CERIMME, des formateurs de l'OFPPPT, des responsables maintenance au sein des entreprises sus-citées et du représentant du Ministère de l'Industrie et du Commerce, assistait les experts suédois dans

Des résultats satisfaisants

La mise en place d'un système de gestion de la maintenance industrielle au sein des quatre entreprises à savoir : IFRIQUIA PLASTIQUE, ENERGY TRANSFO, INDUVER et SICLA a été couronnée de succès. Parmi les résultats enregistrés, on peut citer :

- Augmentation de l'OEE (Overall effectness equipment)
- Amélioration du facteur temps
- Augmentation du Facteur de vitesse
- Augmentation significative des unités produites en raison de l'augmentation de l'OEE.
- Grand Potentiel d'amélioration

la réalisation des actions sus-citées, pour garantir le transfert du savoir-faire suédois dans ce domaine aux compétences marocaines.

L'objectif étant d'accompagner ces entreprises dans leur transition vers l'installation de système de gestion de la maintenance à son installation, faisant ressortir tout le gain direct et indirect, financier notamment.

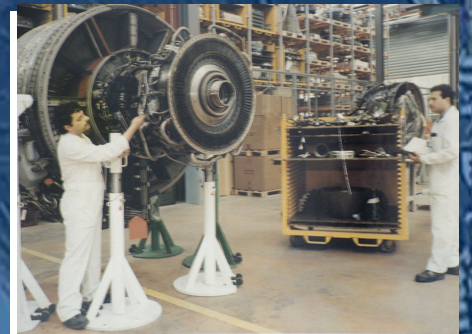
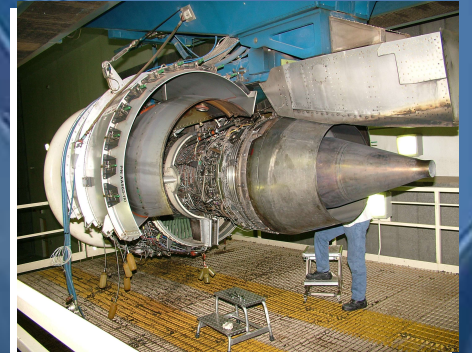
Vue l'importance de la promotion de la maintenance industrielle au Maroc, ce Ministère a lancé, en parallèle, une action de coopération dans ce domaine avec l'Ambassade Française à Rabat. Ainsi, il a été convenu avec les services de ladite ambassade de faire appel à l'assistance de l'Association Française des Ingénieurs et Responsables de Maintenance (AFIM), représentée par son président M. CLAUDE PICHOT.

Cette coopération portait sur trois points :

- La formation de 14 responsables de maintenance de l'AZIT à Tanger, de 11 responsables de maintenance d'IZDIHAR à Casablanca, de 15 formateurs relevant de l'OFPPPT, de 10 enseignants chercheurs avec un cycle de séminaires de perfectionnement « Qualité, sécurité, maintenance » (QSM) ;
- L'élaboration d'un module sur la maintenance industrielle destiné à l'ensemble des étudiants de l'OFPPPT toute option confondue ;
- Et l'organisation, en fin de projet, d'un séminaire de remise des attestations aux bénéficiaires du programme « QSM » qui s'est déroulé en septembre 2007.

FOCUS

Le secteur aéronautique marocain



Le Maroc a relevé le défi qui se pose en matière de sous-traitance d'industrie aéronautique mondiale en s'imposant en tant que leader dans un secteur qui tend à devenir, de par la variété des métiers représentés, un véritable « pôle aéronautique ».

L'industrie aéronautique marocaine prend son envol

Le secteur de l'aéronautique au Maroc, qui compte une cinquantaine d'entreprises employant plus de 6 000 personnes, connaît un développement accéléré. En effet, la conjoncture dans laquelle évoluent les industriels en Europe les obligent à trouver des solutions de production plus compétitives. D'où le besoin de se tourner vers le Maroc en tant que sphère de sous-traitance puisque la plateforme marocaine offre beaucoup d'avantages pour l'implantation des unités de sous-traitance aéronautique. Il suffit de citer à cet égard, l'accompagnement au niveau de la formation, l'accompagnement dans le foncier, les allègements des procédures, les subventions mises en place par le fonds Hassan II, l'exonération durant les cinq premières années sur l'IS, puis une réduction de 50% sur celui-ci durant les trois années suivantes. Il faut noter que ces mesures ont d'ores et déjà permis d'attirer au Maroc plusieurs donneurs d'ordres de premier plan : Eads, Safran, Boeing...

Outre ces avantages, il ya lieu de citer la triple proximité géographique, linguistique et culturelle, l'existence d'une base industrielle et logistique aéronautique de qualité, la capacité de monter rapidement un site operationnel (7/8 mois).

Stratifications des entreprises

La filière aéronautique marocaine est très récente : en 1999 seules deux entreprises opéraient dans ce secteur, EADS Maroc Aviation et le centre de maintenance de la RAM. Depuis, une dizaine d'entreprises se sont implantées, profitant des avantages offerts par la délocalisation au Maroc . La réussite des

premieres installations et Joint venture montées au Maroc, a fait que des groupes de référence dans le secteur aéronautique se tournent vers le Maroc.

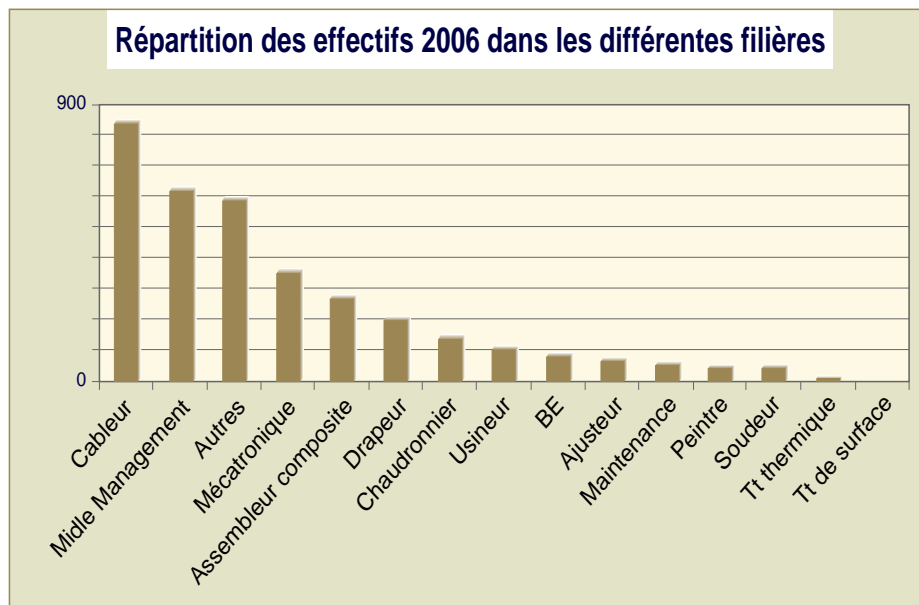
Actuellement, le secteur compte plus de cinquante entreprises. Plus de 70% de ces entreprises sont implantées à Casablanca. Tanger vient en 2^{ème} lieu, suivie de Rabat puis Marrakech.

Le secteur aéronautique présente un tissu industriel diversifié allant des études jusqu'à la maintenance des avions, en passant par le composite, le traitement des surfaces, l'assemblage, ect. Parmi ces métiers, 7 filières majoritaires se dégagent et représentent à elles seules près de 75% des effectifs actuels du secteur aéronautique Marocain. Ces filières sont :



- o Câblage
- o Middle Management
- o Composite (Drapage et assemblage composite)
- o Mécatronique
- o Chaudronnerie
- o Ajusteur
- o Usinage

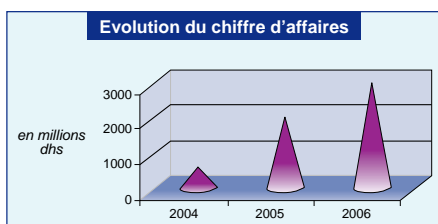
Répartition des effectifs 2006 dans les différentes filières



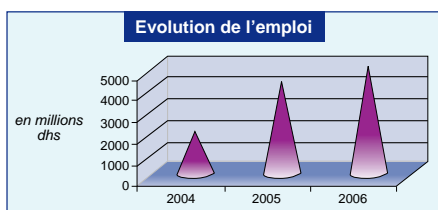
Source : GIMAS

Evolution du chiffre d'affaires et de l'investissement

Le secteur a réalisé, au titre de l'exercice 2006, un chiffre d'affaires de 3 milliards de dhs, soit une augmentation de 50% par rapport à l'année 2005 et des investissements cumulés depuis 2002 de 1,5 milliards de dhs contre des investissements cumulés depuis 2002 de 900 Millions dhs en 2005.



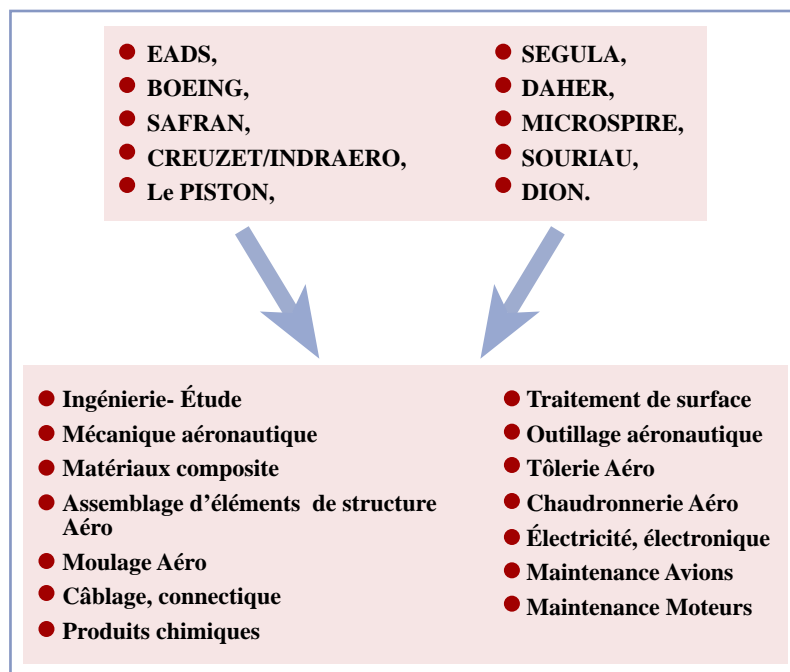
Le secteur de l'aéronautique qui emploie actuellement 5000 personnes. recrute principalement des ouvriers qualifiés et des techniciens. La demande en ingénieurs est très limitée, puisque le taux d'encadrement reste faible, sauf dans les métiers de l'Ingénierie et de la conception où le taux d'encadrement avoisine les 60%.



Des groupes de référence et des métiers nouveaux

Le développement rapide quantitatif et qualitatif du secteur a été renforcé par une croissance organique des unités actuelles et leur enrichissement, par l'arrivée de nouveaux métiers et par un début d'intégration en amont et en aval.

Par ailleurs, le secteur s'oriente vers le développement des métiers de plus en plus à forte valeur ajoutée tel le cas d'AIRCELLE qui utilise des composites dans son process de fabrication, ce qui permet au Maroc d'être en phase avec les dernières technologies dans le domaine.



Groupe SAFRAN

SAFRAN est un groupe international de haute technologie spécialisé dans quatre domaines d'activité : la propulsion aéronautique et spatiale, la défense et la sécurité et les communications.

Le Groupe est présent dans plus de 30 pays. Composé de nombreuses sociétés aux marques prestigieuses, le Groupe SAFRAN occupe, seul ou en partenariat, des positions de premier plan mondial ou européen sur ses marchés.

Le groupe Safran est présent au Maroc à travers :

Labinal Maroc : dont l'activité consiste en la vente, Ingénierie & technologie et Fabrication des câblages électriques, ce site industriel a été créé en 2004 sur la route Ain Attig à Rabat.

Aircelle Maroc : installée sur la technopole aéroport Mohamed V en 2005, cette usine est spécialisée dans les calculs, la conception, le support en Service, et le support en Production.

MATIS Aerospace : installée également sur la Technopôle de l'aéroport Mohamed V, cette société a pour activité la fabrication de câbles de signalisation lumineux et auditifs et les câbles de moteurs.

Snecma Morocco Engine Services : c'est une société commune entre Royal Air Maroc (49%) et Snecma Services (51%), créée en 1999, elle est spécialisée dans la maintenance et la réparation de moteurs d'avion.

Teuchos Maroc : société d'ingénierie et d'études aéronautiques et spatiales installée sur Casablanca, créée en 2005.



Par ailleurs, le groupe détient un portefeuille client diversifié qui comprend des sociétés de grande renommée telles : L'avionneur européen Airbus, le brésilien Embraer, le canadien Bombardier, l'Américain BOING, Hispano Suiza, Messier-Bugatti, Falcon Dassault...

Source : Site web de Groupe SAFRAN

Le fort dynamisme du secteur aéronautique au Maroc n'est plus à démontrer. Les chiffres en témoignent. L'industrie de l'aéronautique a capitalisé un chiffre d'affaires net de 3 milliards de dirhams, dont 1,3 milliard en investissements, ce qui constitue un développement accéléré de l'ordre de 25% sur les trois dernières années.

La volonté du gouvernement de renforcer la position du secteur aéronautique, retenu comme un des métiers mondiaux du Maroc, est aujourd'hui clairement affichée.

A cet égard, l'offre aéronautique Maroc dont les grands axes sont dévoilés dans cet article, est intéressante à plus d'un titre

L'offre aéronautique Maroc

Plan de développement de l'industrie aéronautique

L'aéronautique au Maroc dispose de plusieurs atouts qui favorisent son essor. Il suffit de citer à cet égard le mouvement de reconfiguration de la chaîne de valeur globale du secteur de l'aéronautique, le développement rapide de la filière porté par des opérateurs de référence (EADS, Boeing, SAFRAN,...) qui crédibilisent la destination Maroc ainsi que l'accélération du mouvement dans le cadre du Programme Emergence.

Le programme Emergence qui ambitionne la création de +17 000 emplois dans le secteur aéronautique à l'horizon 2015, vise 2 objectifs :

- L'élargissement des filières ciblées et montée en gamme: sous-traitance et industrialisation (migration vers niveaux 2 et 3) ;
- Le développement d'un pôle aéronautique sur une superficie de 200 Ha autour de l'aéroport Mohamed V (voir encadré).

En effet, le développement de l'industrie de l'aéronautique marocaine, aujourd'hui en plein essor, vise à élargir les filières de ce secteur, en ciblant la montée en gamme dans le domaine de la sous-traitance et de l'industrialisation. Les filières ciblées sont :

- Sous-traitance +Industrialisation : Bureau d'études, Méthodes, approvisionnement,...intégration à l'amont

de la chaîne de valeur

- Services avions moteurs et Équipements : maintenance aéronautique,...
- Modifications et Transformation Avions: customisation de cabines avions privés haut de gamme
- Logistique aérienne : centres de tri courrier rapide,...

Proposition de valeur Maroc pour le secteur aéronautique

La proposition de valeur Maroc est consolidée sur 3 Volets :

Volet 1 :

Infrastructures et Services "worldclass"

- Zone spéciale : Elargissement de l'aéropole de Nouasseur sur une superficie de 200 ha autour de l'Aéroport de Casablanca offrant l'infrastructure, la connectivité et les services critiques clés.
- Une offre d'infrastructures et de services calée sur les meilleurs standards internationaux de qualité et de coûts

Volet 2 :

Cadre sectoriel incitatif :

Un allègement massif et exceptionnel de la fiscalité d'entreprise avec une exonération de l'IS pendant les 5 premières années et 17,5% d'abattement au-delà.



DAHER

DAHER est spécialisé dans certains secteurs de haute technologie, dont l'Aéronautique.

Au Maroc le groupe intervient dans le domaine de l'aéronautique à travers sa filière DL AEROTECHNOLOGIE installée sur la zone franche de Tanger. DL AEROTECHNOLOGIE a été créée en 2001 avec un capital de 3 000 000 DHS. Le volume des investissements jusqu'à 2006 s'élève à 75 000 000 de dirhams. Le chiffre d'affaire réalisé en 2006 est de 220 000 000 de dirhams. La société emploie près de 400 personnes dont 9 cadres/ingénieurs et 339 techniciens.

DL AEROTECHNOLOGIE est spécialisée dans la conception et la production de pièces aéronautiques, la fabrication de matériaux composites et en métallique et spécialement les tuyauteries pour le conditionnement de l'air, tuyauterie haute pression qui servent à conditionner le circuit électrique des avions.

Le groupe DAHER est représenté par une autre société installée dans la zone franche de Tanger, il s'agit de CPAERO, qui œuvre également dans la production de pièces aéronautiques. Cette société a réalisé un chiffre d'affaire de 3 000 000 de dirham en 2006 et emploie 42 personnes.

- Aides financières à l'installation : Des aides financières à l'installation sur les volets essentiels :
 - 50% du coût du Terrain : à hauteur de 250 DH/m
 - 30% de coût de la construction : à hauteur de 1500 DH/m

- 10% du coût de l'équipement
- Un véritable guichet unique sur zone.

**Volets 3 :
La Formation (voir article qui suit)**

- Mise en place du centre de formation aux métiers de l'aéronautique (IMA)

- Lancement et mise en œuvre de la phase transitoire de formation.
- Mise en œuvre du dispositif d'aide à la formation.



Une zone industrielle dédiée au secteur

Le secteur aéronautique revêt un caractère stratégique dans la politique industrielle. En effet ce secteur est retenu comme un des métiers mondiaux du Maroc. Ainsi, et en vue de favoriser l'émergence de cette industrie et de drainer plus d'investissements étrangers à s'implanter au Maroc, le Gouvernement avait décidé, dans le cadre du programme « Emergence » l'extension du pôle aéronautique de l'aéroport international Mohammed V. Ce pôle constitue la première zone industrielle spécialisée dans ce domaine au Maroc.

Étalé sur une superficie d'environ 70 hectares, l'aéropôle de Nouasseur est modulé en six pôles :

- Pôle des industries aéronautique : parcs totalement dédié à l'industrie aéronautique.
- Pôle services aéronautiques : pôle de service, de formation et de recherche dans le domaine aéronautique
- Pôle industriel : Pôle d'activités industrielles réservé aux unités innovantes, non polluantes
- Pôle formation : cet espace comprend l'académie internationale Mohamed VI de l'aviation civile qui assure la formation des techniciens, contrôleurs et ingénieurs aéronautiques
- Espace « ready to out put » : espace de

production industrielle « prêt à l'emploi » destiné à l'industrie aéronautique constitué de sites de production de 1200m² chacune modulables en unités de 200m² équipées en utilités, permettant de commencer à mettre en place les machines de production dans les 24 heures

- Espace « ready for services » : espace « prêt à l'emploi » destiné à accueillir des entreprises de services liés à l'industrie aéronautique et aux secteurs innovants. Il est constitué de bâtiments conçus selon les concepts d'immeubles intelligents permettant de disposer immédiatement de bureaux câblés modulables.

Atout économique et social indiscutable, l'aéropôle de Nouasseur contribuera à la promotion du secteur de l'industrie aéronautique, en permettant un meilleur positionnement international du Royaume dans le domaine. Il devra répondre aux besoins qualitatifs du secteur aéronautique en lui permettant de drainer davantage d'entreprises internationales pionnières dans ce segment.

De par sa position au cœur de l'aéroport international Mohammed V, le pôle aéronautique permet une célérité record dans le transport en temps requis des marchandises et des produits vers les pays de la rive Nord de la Méditerranée, ainsi que vers les autres capitales internationales.

ND-TECH. Afrique

ND-TECH est une société française créée en 1994, spécialisée dans le contrôle non destructif et la prestation de services. La société conçoit des équipements pour le contrôle ultra-sonore, principalement dédiés aux applications aéronautiques (contrôle des pièces de structure en carbon).

Ces principaux clients sont :

- AIRCELLE Groupe SAFRAN
- SLCA (Sté Lorraine de Construction Aéronautique)
- SNACMA
- AIRBUS

ND-TECH. Afrique récemment créée au Maroc, et agréé par l'Etat, déploie l'ensemble des activités et compétences de la société mère ND-TECH. France, à savoir :

*Contrôle Non Destructif pour les secteurs Aéronautique et Industriel.

- Radiographie
- Ultrasons
- Ressuage et magnétoscopie
- Emission acoustique, MLF et courants de Foucault

*Inspection métal, suivi des travaux

*Qualification des modes opératoires de soudage

*Qualification des soudeurs

*Formation en matière de sécurité et d'environnement

*Expertise, essais mécaniques, recherche et développement

*Aide à la formation d'entreprises pour la certification de qualification ISO

*Contrôle réglementaire des appareils sous-pression vapeur et gaz

*Contrôle réglementaire des installations et des équipements électriques

*Contrôle des appareils de levage, monte-charges et ascenseurs

*Génie civil



Si l'offre Maroc pour le secteur aéronautique est jugée compétitive par les opérateurs, il n'en reste pas moins qu'elle souffre d'un déficit au niveau de la disponibilité des ressources humaines formées aux métiers de l'aéronautique. Conscient du problème et afin de parer à ce déficit, le Gouvernement a mené en partenariat avec la profession une réflexion commune visant à délimiter la question en vue de mettre en place les moyens nécessaires pour offrir au secteur un contexte favorable pour son développement.

Parer au manque en **compétences**

Création de l'Institut des Métiers de l'Aéronautique (IMA)

Besoins du secteur en compétences

Le secteur emploie actuellement 6 000 personnes. Six filières phares du secteur emploient à elles seules 3 500 personnes, à savoir : le Câblage, les Composites, la Micro électronique, la Chaudronnerie, l'Ajustage et Usinage.

Pour parer au manque en compétences, les industriels ont pratiqué des formations de ressources Humaines en interne, en développant les polyvalences en poly compétences.

Les prévisions tablent sur 17 000 emplois en 2015. Le développement des filières : composites, chaudronnerie, ajustage et usinage vont plus que doubler leur effectif à l'horizon 2010 et la filière Bureau d'études verra ses effectifs augmenter d'une façon très importante.

La typologie des besoins de formations dans les différents métiers suggère 2 filières de formations distinctes à mettre à disposition des industriels :

- Formation dans l'IMA (INTRA) sur les métiers représentatifs du secteur aéronautique :
 - Drapage composite
 - Assemblage composite
 - Chaudronnerie



- Ajustage
- Usinage
- Mécatronique
- Middle Management

- Formation individualisée en entreprise (INTER) sur des métiers spécifiques tels que :
 - Soudage
 - Traitement thermique
 - Peinture
 - Etc...

Création de l'Institut des métiers Aéronautiques (IMA)

Par un partenariat entre l'OFPPPT et les industriels du secteur à travers le GIMAS, -Groupement des Industriels Marocains Aéronautique et Spatial- et suite aux résultats mis en exergue par l'étude des besoins du secteur en formation de compétences, il a été décidé la création de l'IMA (Institut des métiers de l'aéronautique).

Les métiers à promouvoir par l'institut sont les suivants :

- Chaudronnerie
- Ajustage
- Drapeur
- Assembleur
- Mécatronique
- Usineur
- Middle Management : Encadrement production et fonctions support (méthodes, logistique et qualité)

Le dispositif de formation mis en place à l'IMA devra apporter une réponse formation sous la forme de Formation Professionnelle Alternée débouchant sur des certifications professionnelles dans les différents métiers de l'aéronautique tout en :

- Adaptant la formation aux exigences des emplois et de leurs évolutions afin de pérenniser la crédibilité du dispositif de l'IMA auprès des industriels ainsi que sa reconnaissance de valeur vis-à-vis des lauréats sur le marché du travail.
- Créant des partenariats et liens étroits entre le centre de formation et les entreprises pour assurer une veille sur les besoins et les anticiper.
- Impliquant l'entreprise dans tout le processus de formation pour assurer l'adaptation constante de ce processus aux réalités du monde du travail et aux mutations technologiques et socioprofessionnelles en vue de former une main-d'œuvre qualifiée et opérationnelle.
- Sensibilisant les entreprises sur

l'importance de la formation professionnelle comme étant un investissement incontournable et un outil de Gestion des Potentiels et des Compétences.

- Insérant professionnellement des jeunes en les préparant, dès le stade de la formation, au contact direct avec la réalité, les contraintes et les conditions réelles du travail au sein des entreprises de l'Aéronautique.

L'IMA prodiguera des formations adaptées aux besoins exprimés :

Formation initiale :

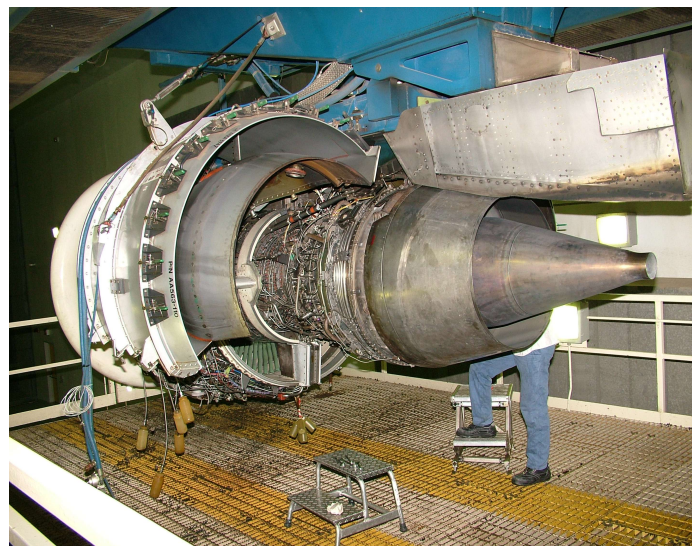
Formation initiale en alternance, débouchant sur des diplômes et ou des certifications.

Formation Continue :

Formation continue sous forme de stages inter et intra débouchant sur des certificats reconnus par la profession.

La première promotion de la phase transitoire sortira en février 2009 et la première promotion de l'IMA qui comprendra 400 lauréats sortira en 2010.

Dans l'attente de création dudit institut une phase transitoire de formation sera lancée au cours de l'année 2008. Cette phase transitoire sera assurée par plusieurs acteurs à savoir : l'OFPPT, RAM ACADEMY et l'ONDA.



Dispositif d'aide à la formation

L'Etat a mis en place un dispositif d'aide à la formation au profit du personnel des entreprises du secteur de l'aéronautique. A ce titre, l'Etat contribuera aux frais de la formation du personnel du secteur et ce selon le barème suivant :

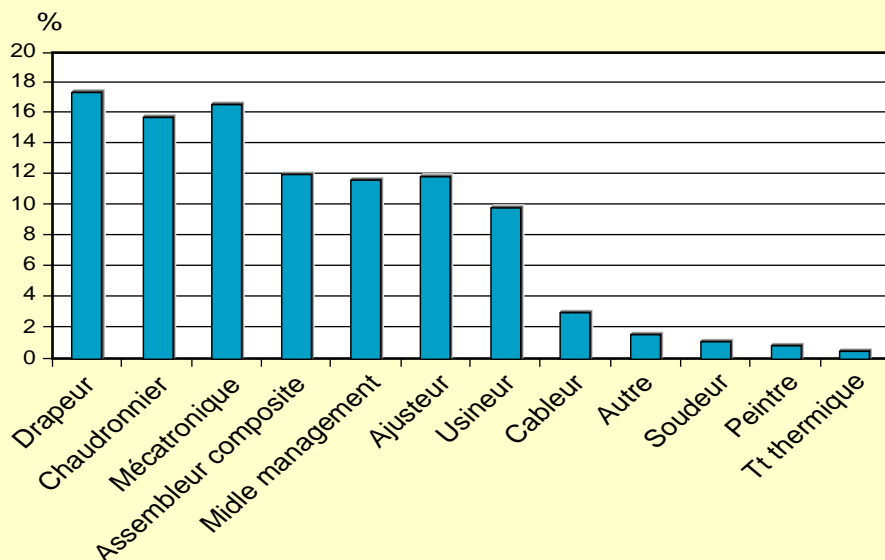
Niveau	Formation à l'Embauche (en DH)	Formation continue (en DH)
Opérateur	15 000	5 000
Technicien	20 000	10 000
Middle management	30 000	10 000
Ingénieur/cadre	40 000	20 000

L'ANAPEC en vertu des dispositions de la loi portant sa création, est chargée de la mise en œuvre de ce dispositif, moyennant une procédure formalisée par un manuel des procédures pour l'octroi de la contribution de l'Etat à la formation du personnel du secteur aéronautique.

L'entreprise a le libre choix de l'opérateur de formation qui peut être assuré au Maroc ou à l'étranger par :

- une filiale du groupe de la société ;
- un opérateur de formation national ou étranger dont notamment :
 - les établissements publics de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur ;
 - les établissements privés de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur ;
 - les cabinets de conseil en formation.

Distribution des besoins en formation d'ici 2010



FONDS HASSAN II

pour le Développement Economique et Social

Véritable levier pour l'investissement

Le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social accorde un appui financier direct à l'investissement industriel. Il est dédié au financement partiel et à fonds perdu de l'acquisition du terrain et la construction des bâtiments nécessaires à la réalisation de nouveaux projets d'investissement dans des secteurs à avantages compétitifs, à savoir : l'amont du textile, la confection, le cuir, la sous-traitance électronique (y compris les faisceaux de câbles), les composants de matériel roulant (routier et ferroviaire), la mécanique de précision, la sous-traitance aéronautique, les équipements de production qui y sont utilisés, toute activité, à titre principal, contribuant à la préservation de l'environnement par le traitement, le recyclage et la valorisation industriels des déchets locaux ainsi que les activités de conception, ingénierie, recherche et développement situées en amont des secteurs éligibles et appliquées à leur production industrielle.

En plus de la contribution à l'acquisition du terrain et des bâtiments, les projets d'investissement dans les filières amont du textile (filature, tissage, tricotage et finissage) ayant fait l'objet de contrats particuliers avec l'Etat conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi cadre n°18-95 formant charte de l'investissement et/ou de l'article 7-1 de la loi de finances 12-98, peuvent bénéficier d'une contribution maximum de 10% du coût d'acquisition des biens d'équipement neufs, dans la limite d'une contribution totale (terrain, bâtiments, équipements) ne dépassant pas 10% du montant global de l'investissement.

A fin décembre 2007, le bilan de cette opération, tel que dressé par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles

Technologies, est de 139 projets avec un montant d'investissement de plus de 7,3 milliards DH devant créer plus de 33 000 postes d'emploi stables et directs.

Le secteur du textile vient en tête en terme d'investissement à réaliser avec 5 Milliards DH, ce qui représente 68% de l'investissement global, suivi du secteur de la sous-traitance automobile, avec près de 1,3 Milliards, soit 17% de l'investissement. Les investissements dans les secteurs de la sous-traitance aéronautique et électronique totalisent respectivement 468 et 425 Millions DH, suivis par les secteurs de la mécanique de précision et du cuir, avec un investissement de près de 93 et 75 Millions DH respectivement.

En termes d'emplois, les secteurs textile-habillement et sous-traitance automobile contribueront à la création de plus de 28 000 postes, soit 86% des emplois à créer, avec près de 20 000 emplois dans le textile-habillement.

Le textile représente 68% de l'investissement global

Répartition géographique des investissements

Concernant la répartition géographique des projets d'investissement, 36% de ces derniers sont dans la région de Tanger, ce qui représente 20% du montant total investi et 44% des emplois créés. Pour sa part, la région du Grand Casablanca concentre 36% des projets, correspondant à 16% de l'investissement global et 22% du total



emplois. Quant à la région de Rabat, elle détient 12% des projets, 16% en création d'emplois et vient en tête en terme de montants investis avec 43% du total des investissements grâce à l'implantation de 3 grands projets dans le textile à savoir LEGLER, ATLANTIC DE NIMES et FRUIT OF THE LOOM.

Le secteur textile est le premier bénéficiaire avec plus de 400 Millions DH, soit 71% de la contribution du Fonds Hassan II, suivi de la sous-traitance automobile qui bénéficiera de près de 96 Millions DH.

En termes d'effets de levier, il ressort que pour :

■ **l'investissement** : 1 Million DH de contribution du Fonds HASSAN II devra générer 13 Millions DH d'investissement.

■ **l'emploi** : près de 58 emplois seront créés pour 1 Million DH investis par le Fonds HASSAN II.

A noter que l'instauration de ce mécanisme a permis l'implantation de références reconnues sur le plan international, telles que YAZAKI et SUMITOMO (Japon), SAFRAN et VALEO (France), VOLSWAGEN (Allemagne), POLYTECH et FRUIT OF THE LOOM (USA), LEGLER (Italie), SOLANO et TAVEX (Espagne).



En 2007, les exportations du secteur textile ont été de l'ordre de 31,2 milliards de dirhams, soit une progression de 3% par rapport à 2006.

Textile Habillement

Poursuite du trend progressif en 2007

Nette évolution du chiffre d'Affaires à l'Export

En 2006, le chiffre d'affaires à l'export a franchi, pour la première fois, la barre historique de 30 milliards de dirhams, se stabilisant autour de 30,4 milliards de dirhams. La tendance s'est poursuivie en 2007 où les exportations totales ont été de l'ordre de 31,2 milliards de dirhams, soit une progression de l'ordre de 3% par rapport à 2006.

Les articles en bonneterie ont connu une progression de 9,5%. Les exportations de l'habillement ont évolué de 2%.

Les produits qui ont connu le plus d'évolution sont les chemisiers (40,4%), les robes (38,1%), la lingerie féminine (29%), les T-shirts (25%) et les pantalons pour homme (21%).

Une dépendance vis-à-vis des intrants européens

L'Espagne est le premier fournisseur textile du Maroc avec 25% de l'ensemble des approvisionnements en valeur de l'année 2006. Le sourcing matières à partir de la France et de l'Italie sont respectivement 18 et 11%.

Les tissus pour vêtements représentent plus de la moitié des importations textiles du Maroc. Les fils et fibres en représentent le reste.

Les importations de matières textiles de la Turquie, principalement les tissus, ont progressé de 23% depuis la signature de l'ALE avec la Turquie et ont porté sur 1 milliard de dh.

Forte croissance des exportations en habillement vers l'Union Européenne

Les exportations marocaines en habillement vers l'UE ont connu la plus forte croissance (27,7 milliard en 2007 par rapport à 26,6 milliard en 2006 soit +5%) en comparaison avec les principaux concurrents du Maroc (+1% pour les importations communautaires en provenance de Turquie et une stabilité pour celles provenant de Tunisie).

En 2006, le Maroc est parvenu à diversifier ses exportations. Ainsi, l'Espagne a détrôné la France en devenant premier marché client de l'Industrie Textile - Habillement marocaine. Les exportations de vêtements chaîne et trame vers l'Espagne ont ainsi bondi de 39%, tandis qu'elles ont reculées de 2%

vers la France. Vers le Royaume-Uni, troisième client du Maroc, les ventes de vêtements chaîne et trame ont connu une croissance de 13%.

En 2007, les exportations vers l'Espagne ont maintenu leur trend évolutif avec plus de 11,2 milliards de dirhams, soit 12% de plus qu'en 2006. Les ventes vers la France ont aussi connu une progression, enregistrant une hausse de l'ordre de 1% par rapport à 2006.

Forte croissance des exportations vers les Etats-Unis

Par ailleurs, et dans le même esprit de diversification, les exportations d'habillement marocain ont connu, depuis l'entrée en vigueur de l'ALE avec les Etats-Unis, en janvier 2006, une forte progression de l'ordre de 43% par rapport à 2005, soit près de 321 millions de dirhams.

Les principales branches ayant bénéficié de cette progression sont la bonneterie avec 102% et les produits chaîne et trame avec 34%.

Par contre, la tendance s'est quelque peu assagie en 2007. Les exportations vers le marché américain ont été de 267 millions de

dirhams pour l'année 2007, soit un recul de 16% par rapport à la même période de 2006.

La flexibilité sur les règles d'origine, prévue par l'accord de libre-échange, permet aux entreprises marocaines du secteur l'utilisation de fils et tissus hors zone et une exportation vers le marché américain en franchise douanière dans la limite d'un contingent.

Pour les années 2006 et 2007, l'utilisation de ce contingent a été de respectivement de 6,5 et 2,8 millions de mètres carrés, pour un montant à l'export de respectivement 33,4 et 18,3 millions de dollars.

Cependant, et bien que le positionnement du textile-habillement marocain sur le marché américain (90 milliards de dollars en importations) semble actuellement timide, l'ambition du secteur est de porter la part du marché marocain, grâce notamment à la performance logistique qu'induit le port Tanger Med, à environ 3 à 5% à l'horizon 2010.

Grande attractivité pour l'investissement

Plusieurs projets d'investissement de grande envergure et dépassant les 4,5 milliards de dirhams sont en cours de réalisation dans des maillons de la chaîne de valeur textile qui à ce jour accusaient une faiblesse notoire.

Ainsi, plusieurs projets ont été réalisés dans le secteur amont, notamment les filières du tricotage (Fruit of the Loom), la filature

(Polyfil) tissage denim (Legler et Settavex) et le délavage du jean (Martelli).

Ces projets totalisent un investissement de 3,8 milliards de dh et permettront la création de 3 600 nouveaux emplois.

Au total, pour la période 2005-2007, le nombre des nouveaux investissements dans le secteur textile, ayant bénéficié des

avantages du Plan Emergence Textile-Habillement à travers le Fonds Hassan II, a été de 42 projets pour un montant global de 4,5 milliards de dh et des emplois créés de 12 500. 77% de ces investissements ont été réalisés dans la filière amont avec 39% des emplois à créer.



Grandeurs (année 2006)	Secteur du textile habillement	Part dans l'Industrie de Transformation
Nombre d'entreprises	1 459	19%
Emplois	187 699	41%
Production (Milliards de DH)	23,7	10%
Investissements (Milliards de DH)	1,4	9%
PIB (Milliards de DH)	8,6	13%

CONCILIER BUSINESS ET LOISIRS !



+



Renault Scenic Conquest : ceinture de caisse et châssis renforcés, garde au sol rehaussée pour une adaptation tous chemins, jantes alu spécifiques, sièges exclusifs, surtapis lavables, barres de toit longitudinales, aide au parking AR, lecteur MP3... avec **en plus le pack Conquest offert !**

Tout pour affronter les terrains difficiles, en famille ou en solo, en ville comme à la campagne !

Et désormais, financez votre Scenic Conquest avec Renault Finance, dans toutes les concessions Renault.



L'activité économique de la région de Marrakech Tensift Al Haouz est très diversifiée mais largement dominée par le tourisme, l'agriculture, suivis par le commerce et services. Les activités de production industrielle viennent en dernier lieu. Pour renforcer et diversifier l'activité économique dans la région, le programme Emergence prévoit, dans sa déclinaison territoriale, plusieurs projets.

Marrakech Tensift Al Haouz

La région de Marrakech Tensift Al Haouz est l'une des 16 régions du Royaume. Elle s'étend sur une superficie de 31 160 km² et compte près de 3 millions d'habitants, soit une densité de 87 habitants au km². La superficie de la région représente 4,4% de la superficie totale du pays.

La région est composée de quatre provinces et une préfecture : Chichaoua, Al Haouz, El Kalâa des Sraghna et Essaouira puis la préfecture de Marrakech chef lieu de la région .

L'agriculture représente le secteur clef de l'économie régionale, elle occupe plus de 50% de la population active. La superficie agricole utile s'étend sur 1,4 millions d'hectars.

Première destination touristique sur le plan national, la ville de Marrakech dispose actuellement d'une capacité d'hébergement importante et diversifiée dont 206 maisons d'hôtes et 72 hôtels classés.

Industrie : 3% du PIB industriel national

Avec 430 unités, représentant 6% du nombre total des établissements industriels, la région de Marrakech Tensift Al Haouz contribue à hauteur de 3% des exportations industrielles, 4% de l'effectif total, 3% de



la production industrielle et 3% du PIB industriel.

La performance réalisée par les établissements implantés dans cette région est peu satisfaisante, dans la mesure où la

plupart des indicateurs économiques ont enregistré une diminution par rapport à l'année 2005, hormis l'investissement qui a enregistré une augmentation de 12,5% par rapport à 2005.

Province	Nbre Etabliss.	Ch.Affaires	Exportation	Production	Investissement	Valeur ajoutée
Al Haouz	2	102 845	0	102 672	0	8 411
El Kelaa	9	91 521	5 883	83 129	6 046	20 015
Essaouira	89	515 161	59 038	516 660	9 774	83 330
Marrakech	330	4 495 972	1 321 012	4 277 951	200 600	1 115 022
Région	430	5 205 499	1 385 933	4 980 412	216 420	1 226 778

La valeur de la production qui a atteint en 2006 près de 5 milliards de dhs, a connu une baisse de 14% par rapport à 2005. Les industries agro-alimentaires ayant le plus grand poids dans la région, avec 62% de la production de la région, ont connu une régression de 20%. Les industries chimiques et parachimiques ont enregistré une baisse de 15%.

Quant aux industries de textile et du cuir, elles ont enregistré une baisse de production de 3% par rapport à 2005.

La production de cette région a été l'œuvre de 14 704 personnes, nombre qui a baissé de 15%. Le secteur le plus utilisateur de la main d'œuvre au niveau de cette

région est le secteur des industries du textile et du cuir qui emploie 34% de l'effectif global. Quant aux industries agro-alimentaires elles emploient 94% de l'effectif saisonnier en permanent.

82% de la production est le résultat de 209 établissements opérant dans les 2 secteurs suivants : les industries alimentaires (56%) et les industries de la chimie parachimie (26%).

Pour ce qui est du chiffre d'affaires à l'export, avec plus de 1,3 milliards de dhs, soit 3% des exportations totales, il a enregistré une baisse de 8%.

L'investissement, a quant à lui, connu une croissance de 12% par rapport à l'année

précédente et s'est chiffré à près de 207 millions de dhs. Les secteurs qui ont contribué le plus à cet investissement sont les industries chimiques et parachimiques avec 39%, suivies des industries agro-alimentaires avec 38%.

La valeur ajoutée dans la région de Marrakech Tensift Al Haouz, s'est chiffrée à près de 1,1 milliards de dhs et a connu une régression de 14%. Le secteur des industries agro-alimentaires est celui qui a créé le plus de richesses, soit 42% suivi des secteurs des textiles et cuir avec 27% et du secteur des industries chimiques et parachimiques avec 26%.

Province	Effectif. Perm.	Dont féminin	Eff. Saisonnier en perm.	Dont féminin	Total effectif	Frais de Personnel
Al Haouz	92	5	5	1	97	2 799
El Kelaa	294	22	-	-	294	10 689
Essaouira	1 073	333	734	598	1 807	39 182
Marrakech	13 837	5 571	476	76	14 313	547 065
Région	15 296	5 931	1 210	674	16 511	599 735

Infrastructure d'accueil : une demande croissante

L'infrastructure d'accueil réservée à l'implantation des unités industrielles est diversifiée et répartie sur tout le territoire de la région avec une nette concentration dans la ville de Marrakech. Néanmoins, la demande sur les lots équipés n'a cessé d'augmenter ces dernières années du fait du phénomène de délocalisation des entreprises étrangères et de l'attractivité de la ville de Marrakech.

A côté de cette infrastructure existent d'autres zones d'activité économique dans les différents centres de la région et qui abritent des petites industries et des artisans.

Il est important de signaler que nombre de ces infrastructures ont besoin de réhabilitation puisqu'elles connaissent un manque important quant à leur aménagement tandis que d'autres doivent être délocalisées (ancien quartier industriel de Marrakech et la zone d'Azli) du fait de leurs enclavement dans des zones très urbanisées.

Du fait de la demande croissante sur les lots équipés, une nouvelle génération d'infrastructure d'accueil a été programmée. Il s'agit de :

- La zone industrielle de Benguerir (Kelaa Sraghna);

- La zone de logistique et de services liés à l'industrie de Benguerir (Kelaa Sraghna);
- La zone industrielle spécialisée Agroalimentaire à Attaouia (province Kelaa Sraghna) ;
- La zone industrielle et offshoring de Tamansourt (Nouvelle ville de Tamansourt);
- La zone industrielle Ennasr III (Chichaoua) ;
- La zone d'activité économique de Tamaslouht (Al Haouz).

Intitulé	Date de création	Superficie en ha	Aménageur	Nbre de lots
QI douar laskar (Marrakech)	Années 50	-	-	-
ZI Azli (Marrakech)	1982	34	Urbanisme	49
ZI Sidi Ghanem (Marrakech)	1984	122	ERAC	536
ZAE IZIKI (Marrakech)	1995	3,9	ERAC	90
ZAE Sidi Youssef Ben Ali (Marrakech)	1987	2	CDG	145
ZI Ennakhil (Kelaa)	1985	33,4	ERAC	204
QI Essaouira	-	42	-	172
ZAE Azelet (Essaouira)	1972	85	ERAC	44

Commerce : Grand producteur de richesse

Le secteur du commerce joue un rôle très important dans la vie économique de la Région. C'est un secteur très pourvoyeur d'emploi et contribue d'une manière substantielle dans la production de richesse.

Le secteur du commerce reste marqué par le nombre indéfini des points de vente. Ceci est dû principalement à la liberté qui le caractérise, et la facilité d'accès à l'exercice de l'activité de commerçant.

Longtemps soumis à une réglementation rigide en matière des prix, de distribution et des marges bénéficiaires, le secteur, depuis une décennie, connaît une certaine libéralisation et devient plus soumis

à une logique de liberté des prix et donc à une éclosion de la concurrence. La loi n° 06-99, promulguée en Juillet 2001, sur la concurrence et la liberté des prix est venue à point nommé pour renforcer la libéralisation du secteur.

Il est à noter que l'activité commerciale de la Région demeure concentrée dans la ville de Marrakech qui joue un rôle primordial dans l'approvisionnement des centres urbains et de l'arrière pays. La prédominance du caractère rural de la région a renforcé le rôle de Marrakech, comme principal centre où se concentre l'essentiel des infrastructures et des acteurs commerciaux.

L'essor de la ville de Marrakech ces dernières années et l'afflux important des investisseurs étrangers ont donné un coup de pouce au développement de nouvelles pratiques commerciales notamment avec la création de plusieurs centres commerciaux, des

hypermarchés et le développement considérable des franchises nationales et internationales.

Néanmoins, la ville et la région donnent l'image d'une région sous équipée sur le plan commercial : marchés de gros, halles aux poissons, abattoirs, méritent un réaménagement conséquent. On note également l'absence d'un abattoir de volaille moderne et performant, etc... La proximité des ports et le caractère touristique de la ville de Marrakech militent en faveur également d'une infrastructure des produits de la pêche à hauteur de celle des grandes métropoles.

Monographie commerciale

Commerce traditionnel

- Commerce détail	: 65 000
- Commerce gros	: 750
- Souks ruraux	: 101
- Souks urbains	: 10
- Marchés municipaux	: 8

Commerce moderne

- Hyper-marchés	: 6
- Super-marché	: 17
- Centres commerciaux	: 40

- Franchises : 90

Commerce associé

- Economats : 11

Marchés de gros

- Fruits et légumes	: 3
- Halles aux grains	: 1
- Abattoirs	: 3
- Halles aux poissons	: 1
- Marchés de volailles	: 1
- Marchés de dattes et fruits secs	: 1

Déclinaison régionale du plan Emergence

En plus des secteurs traditionnels de l'économie de la région, et dans le cadre du plan Emergence, la région Marrakech Tensift Al Haouz abritera une des cinq zones dédiées à l'offshoring (marrakechshore). Les études de faisabilité ont été lancées pour la réalisation de ce projet qui va être localisé sur une superficie de 50

hectares dans la nouvelle ville de Tamansourt.

Aussi un agro-centre va-t-il être programmé pour permettre la consolidation de la place qu'occupe le secteur agroalimentaire dans l'économie de cette région.

Enfin, et sur le plan local, une étude sur les potentialités économiques

de développement de la région a été menée, Elle fait ressortir des pistes de diversification et de renforcement de l'économie de cette région. Ainsi, trois pôles ont été retenus :

- Le Pôle tertiaire et de services
- Le Pôle Agroalimentaire
- Le Pôle santé-sport-bien-être

Ad Litteram

Organisation d'évènements

Congrès

Séminaires

Forums

Conférences

Salons



**Prospections
et recherche
de partenaires**

www.adlitteram.ma

36 A, Bd. d'Anfa Appt 126 - Casablanca
Tél.: 022.27.50.50 - Fax : 022.27.64.70 - E-mail : adlitteram@adlitteram.ma

L'accompagnement de l'entreprise occupe une place de choix dans la stratégie du Gouvernement. Il se traduit par la mise en place de procédures simplifiées et personnalisées en faveur de l'entreprise. La démarche de catégorisation vient compléter et enrichir l'arsenal de mesures de facilitation déjà consenties.

La catégorisation d'entreprise

Un nouveau jalon d'un partenariat durable

Qu'est ce que la Catégorisation ?

C'est une approche individualisée de la gestion des opérations douanières adaptée aux besoins de l'entreprise et aux spécificités de son activité. Elle est dédiée aux entreprises répondant à un certain nombre de critères et prévoit un package de facilités procédurales.

Elle est dédiée dans un premier temps aux unités exportatrices opérant sous RED. Cette démarche perfectible et évolutive, sera étendue aux autres acteurs de la chaîne logistique, c'est le premier jalon vers le concept d'opérateur économique agréé, reconnu en tant que tel à l'échelle internationale.

Objectifs :

Promouvoir l'investissement et le secteur privé

L'objectif principal est la création d'un environnement propice à l'investissement et à l'essor du secteur privé.

A court terme: la catégorisation permet une facilitation et une fluidité du mouvement des marchandises en plus d'un renforcement de la sécurité de la chaîne logistique.

A moyen et long terme: Elle contribue à la mise à niveau des entreprises en les amenant à moderniser leur gestion et à améliorer leurs performances ainsi qu'à la promotion d'un environnement favorable aux investissements.

Pour l'entreprise les avantages de la catégorisation sont :

- un dédouanement rapide des marchandises ce qui se traduira par des économies en

termes de temps et de coût,

- des procédures simplifiées et personnalisées contribuant à l'amélioration de leur compétitivité et de leur réactivité
- et une meilleure image de marque sur le marché international.

Procédure de mise en œuvre

Les agréments sont accordés sur la base de critères d'éligibilité objectifs :

- L'historique des relations avec l'ADII
- La qualité de la gestion des régimes économiques en douane
- Les résultats du rapport d'audit

Deux catégories d'agrément «A» et «B» sont prévues, en fonction de :

- Performances économiques de l'entreprise (emploi, CA export, investissement...)
- Organisation et qualité de gestion
- Outil de production
- Autres (système d'information, sécurisation, certification, etc.)

Facilités communes aux agréments « A » et « B » :

- Les facilités de cautionnement, selon le cas
- Le bureau de domiciliation dans le cadre d'une gestion de proximité
- Le dédouanement à domicile
- Le classement simplifié des produits habituellement importés ou exportés
- La déclaration provisionnelle mensuelle à l'import et à l'export



- L'édition de la mainlevée chez l'opérateur
- La cession en l'état à titre permanent

Facilités propres aux agréments « A » :

- L'admission pour conforme des déclarations, sauf sélection aléatoire
- La franchise, à concurrence de 2 000 DH, au titre des spécimens, prototypes, coupes types et accessoires les accompagnant
- Le bénéfice, sans plafonnement, de la facilité de cautionnement sur engagement des entreprises exportatrices (C3E)
- La non suspension des cautions, lorsqu'il s'agit d'un compte litigieux en cours de validité
- le règlement différé des affaires contentieuses sous certaines conditions
- L'accompagnement et l'assistance de l'entreprise pour l'accès au statut de « l'opérateur économique agréé » tel que défini dans le cadre de normes de l'OMD (reconnaissance mutuelle)
- La possibilité de bénéficier du statut de « l'exportateur agréé », prévu par les protocoles Pan Euro- méditerranéen sur les règles d'origine.

Les entreprises non bénéficiaires de cette procédure continueront à utiliser les facilités douanières dans les conditions habituelles. Le programme de catégorisation reste, bien entendu, ouvert à ces entreprises.

Procédure d'agrément

- Audit de l'entreprise sur la base du référentiel établi à cet effet
- Dépôt d'un dossier par l'entreprise
- Étude du dossier déposé et du rapport d'audit par les services gestionnaires

- Examen des résultats par une commission ad hoc pour décision

Les facilités accordées sont formalisées dans une convention fixant les droits et obligations de l'entreprise.

Diagnostic de la catégorisation en douane

Indicateurs de progression annuelle. Année 2007 :

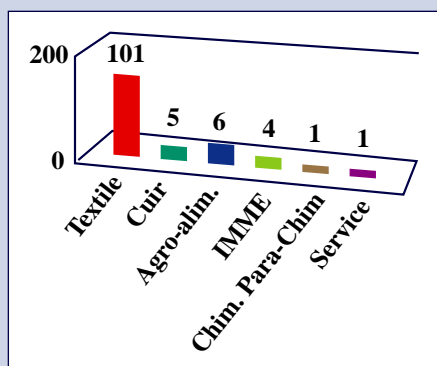
Objectif annuel	50	Taux de réalisation	100%
-----------------	-----------	---------------------	-------------

Indicateurs d'avancement des dossiers :

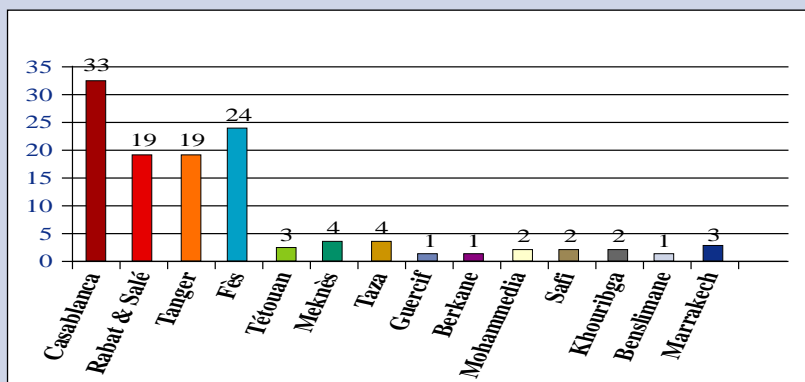
	Phase	NB. Total	En 2007	%
1	Demandes d'adhésion	118	62	52,5
2	Accords ANPME	75	50	66,6
3	Missions clôturées	57	48	84,2

Répartitions sectorielle et régionale du portefeuille des demandes d'adhésion (chiffres consolidés)

Nombre d'entreprises par secteur



Nombre d'entreprises par région



Indicateur de résultat (chiffres consolidés) ADII ANPME %

Nombre total d'entreprises examinées par la Commission	89	56	63
Nombre d'entreprises ayant obtenu la catégorie A	41	22	53,5
Nombre d'entreprises ayant obtenu la catégorie B	40	31	77,5
Nombre d'entreprises n'ayant pas obtenu de catégorie	6	3	37,5
Nombre d'entreprises réexaminées par la Commission	4	3	75



Dans un contexte international marqué par la mondialisation et le changement des pratiques d'achat, les entreprises marocaines du secteur textile, pour subsister, se trouvent dans l'obligation de moderniser leurs structures et passer ainsi du statut de sous-traitant à celui de cotraitant et même de fournisseur final. La plateforme industrielle d'exportation (PFIE) se présente comme la solution adéquate qui garantira l'accélération de la transition des sous-traitants vers la co-traitance et le négoce.

La Plate Forme Industrielle d'exportation

Transition des sous-traitants vers la co-traitance et le négoce

Activités commerciales de la PFIE

Filiale d'une entreprise étrangère, ou entreprise à capital 100% marocain, elle sert d'interface entre le client étranger et le réseau des fournisseurs ou sous traitants au Maroc. La taille et l'importance dépendent de son implication dans le processus de transformation.

L'activité de la PFIE peut se limiter à un bureau de liaison et de contrôle, comme elle peut s'étendre à des opérations de transformation ou de finissage, lesquelles opérations constitueront la valeur ajoutée interne (VAI de la PFIE) au produit exporté.

Elle peut aussi sous-traiter une partie ou la totalité des activités industrielles en recourant à des fournisseurs ou à des sous traitants qui apportent une valeur ajoutée externe (VAE de la PFIE) au produit exporté.

A préciser que les deux valeurs ajoutées qui résultent de ces activités sont traçables au niveau physique et au niveau comptable contrairement à la plateforme d'exportation

(PFE) qui n'apporte aucune ouvraison au produit exporté et dont les flux avec les sous traitants sont exclus.

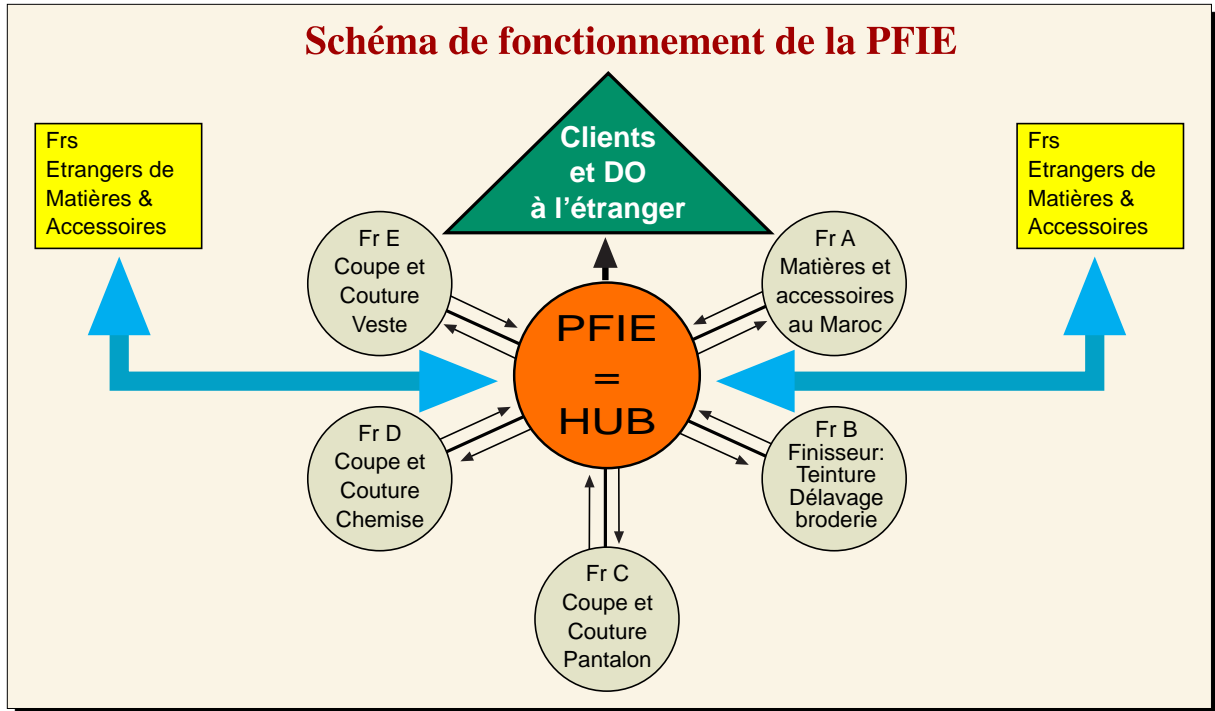
La PFIE, locomotive pour le développement des exportations

Vu les éléments et les avantages sur lesquels reposent les PFIE, leur développement ne peut entraîner que des effets positifs, parmi lesquels on cite :

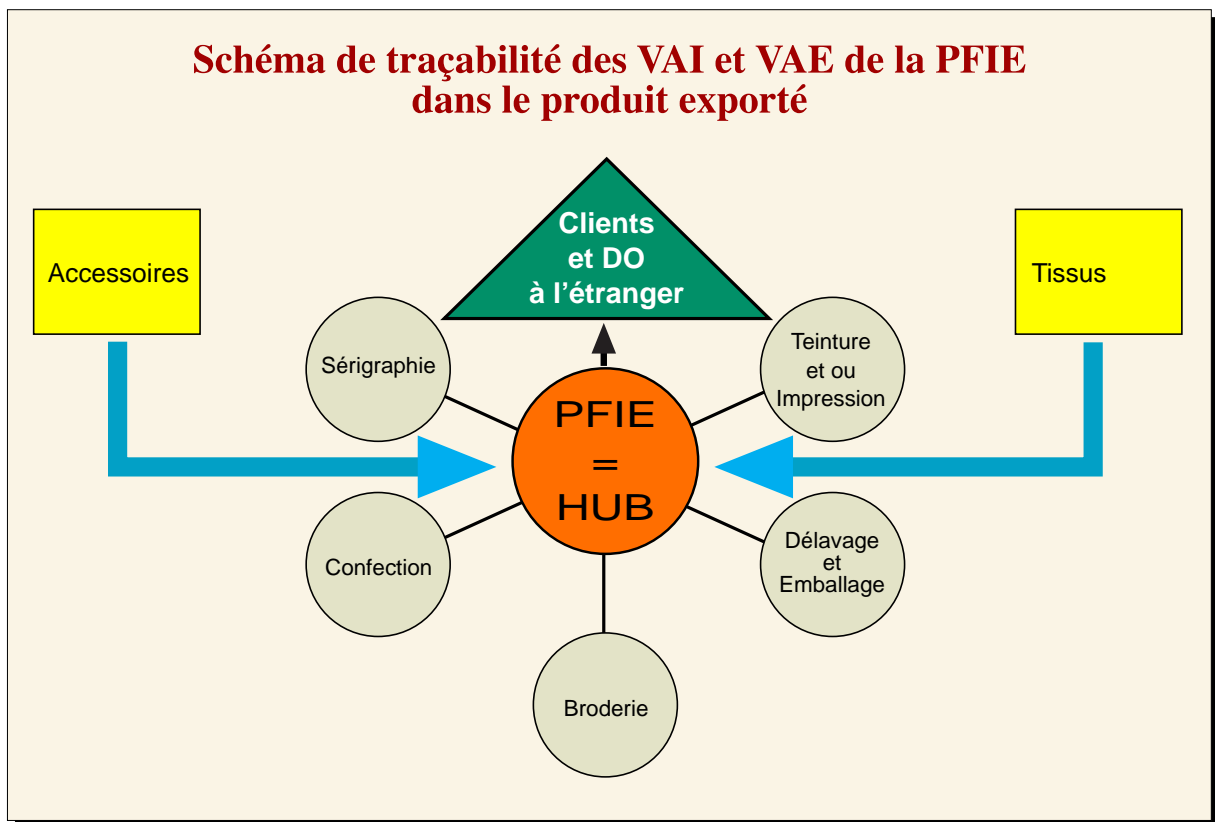
- la mise à niveau technique, sociale, managériale des fournisseurs et des sous-traitants.
- le développement de nouveaux métiers au service de l'export marocain.
- la multiplication de la plateforme d'approvisionnement.
- l'élargissement de l'assiette fiscale par l'ajustement des sous-traitants des PFIE.
- l'offre à l'administration d'une meilleure traçabilité des valeurs ajoutées internes et externes et des étapes de fabrication.
- la lutte contre le contournement de la réglementation des changes.

De façon générale, la solution de la PFIE a comme objectif de repositionner les fournisseurs directs de la PFIE en exportateurs finaux, dont la valeur ajoutée est identifiable au produit exporté et d'orienter les exportations vers une nouvelle sphère qui répond aux conditions de la compétitivité au niveau international.





Un schéma en étoile, où la PFIE fonctionne comme un HUB entre les clients à l'étranger et les fournisseurs et sous-traitants au Maroc



Le processus de réforme législatif entamé depuis le début des années 90 a constitué une avancée certaine dans le développement du droit des affaires marocain. Dans le prolongement des réformes déjà entreprises dans le domaine comptable, financier et commercial, la récente réforme des droits de société se veut comme objectif d'aligner notre législation aux standards internationaux, de l'adapter avec celles de nos principaux partenaires économiques et d'en faire un instrument au service du développement économique du pays.



Du nouveau dans la législation commerciale

Tenant compte de la volonté affichée depuis longtemps par notre pays pour le renforcement du libéralisme et de la place de choix accordée à l'investissement privé dans le processus de développement économique, la récente réforme des droits de société ne peut que constituer une avancée sûre pour notre économie émergente.

Ainsi, depuis 2006 le cadre légal des sociétés a été renforcé par la révision de trois textes :

- LA Loi n°5-96 sur la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société en commandite par actions, la société à responsabilité limitée et la société en participation.
- La Loi 17-95 relatives aux sociétés anonymes.
- La Loi 15-95 formant code de commerce

Loi n°5-96 sur la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société en commandite par actions, la société à responsabilité limitée et la société en participation

La loi n°5-96 a constitué une étape fondamentale dans l'amélioration de l'environnement juridique de l'entreprise en général. Toutefois, la mise en application de cette loi 5-96 a donné lieu à plusieurs difficultés notamment au niveau de :

- La mobilisation des fonds propres par les entrepreneurs, nécessaires à la constitution du capital d'une SARL et dont le montant minimum est de 100.000 Dhs;
- La lourdeur dans la procédure de création des sociétés autres que les sociétés anonymes. En effet, l'avis de publicité des sociétés dans le journal d'annonces légales (JAL) et dans le Bulletin officiel (BO), doit faire ressortir la date de dépôt des statuts au secrétariat greffe du tribunal et par conséquent, les entrepreneurs sont obligés de fournir ces avis au moment de l'immatriculation de leurs entreprises. Cette procédure engendre des retards considérables dans l'acte de création des sociétés.

De ce fait et en vue de stimuler la création d'activités, notamment, la Très Petite Entreprise, la loi n° 21-05 sortie en 2006, a modifié et complété la loi n°5-96 dans un but de rendre notre législation en parfaite harmonie et concordance avec celle de nos principaux partenaires économiques notamment l'union européenne.

Ainsi les aspects retouchés concernent principalement :

1. la facilitation de la création des sociétés à responsabilité limitée (SARL) à travers la réduction du capital à 10000 DH avec la possibilité pour les associés de libérer partiellement leurs apports en numéraire d'au moins le quart du montant souscrit.
2. l'allègement de certains aspects relevant du formalisme par la suppression de la formalité de publicité relative à l'extrait des statuts,

exigée par la loi actuelle avant l'immatriculation, tout en maintenant la publicité au JAL et au BO, après l'immatriculation au registre de commerce.

3. l'assouplissement des dispositions pénales.

Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes

Malgré les apports non négligeables de la loi 17-95, celle-ci a fait l'objet de nombreuses réactions de la part des opérateurs économiques révélant certaines insuffisances telles que :

- L'excès de formalisme dans la création et le fonctionnement des sociétés anonymes.
- La réglementation excessive limitant la liberté contractuelle des actionnaires, dans la mesure où elle régit la quasi-totalité de la vie de la société depuis sa création jusqu'à sa disparition et même après.
- La pénalisation excessive visant à assortir d'une sanction pénale la plupart des obligations mises en place au niveau de la constitution, du fonctionnement et de la liquidation de la société.

A cet effet et sans remettre en cause la philosophie générale de la loi n°17-95, les pouvoirs publics ont élaboré un nouveau texte qui reprend et adopte en partie les doléances exprimées par les opérateurs économiques et ce, dans le sens non seulement d'une adaptation de cette législation à l'environnement économique du Maroc, mais également pour répondre à certaines préoccupations de chefs

d'entreprise et de praticiens marocains qui militent en faveur d'un assouplissement de la loi sur les sociétés anonymes.

Ainsi, la nouvelle loi n°20-05 modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes et adoptée par le parlement le 22 Janvier 2008 a apporté les principaux amendements qui s'articulent autour des axes suivants :

1. Assurer un meilleur équilibre des pouvoirs entre les organes sociaux en consacrant le principe de la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et celles de directeur général. Cette formule de la dissociation permet de clarifier les rôles respectifs de l'organe exécutif (DG), chargé de la conduite quotidienne et permanente de l'entreprise et du président chargé d'exercer ses responsabilités de contrôle permettant ainsi d'instituer un meilleur équilibre entre ces divers organes.

Doter les sociétés d'un système de fonctionnement plus transparent en étendant par exemple le champ d'application des conventions réglementées, aux conventions passées entre la société et l'un de ses actionnaires dont le pourcentage du capital détenu ou des droits de vote est supérieur à 5% et le renvoi au décret le soin de fixer de façon substantielle le contenu des rapports spéciaux établis aussi bien par les organes de gestion que par les commissaires aux comptes. Ces rapports peuvent constituer un véritable instrument de contrôle pour les actionnaires.

3. Renforcer les droits des actionnaires à travers la participation des actionnaires par des moyens de visioconférence afin de lutter contre l'absentéisme et surmonter les contraintes de l'éloignement géographique et en abaissant les seuils de participation permettant de déclencher la mise en œuvre de certaines mesures de 10 à 5% ; sont concernés par cette mesure, le droit de récusation du commissaire aux comptes et la demande tendant à le relever de ses fonctions.

4. Améliorer les mécanismes de contrôle par l'obligation pour le commissaire aux comptes de faire part au conseil déontologique des valeurs mobilières des irrégularités et inexactitudes qu'il aurait relevées dans l'exercice de sa mission. Aussi le projet de loi propose d'étendre à son égard le régime des conventions interdites applicable aux membres des organes d'administration, de direction et de gestion.

5. Adapter certains concepts et mécanismes juridiques liés à la dynamisation du marché boursier, à ce niveau le projet de loi propose de frapper de nullité les clauses d'agrément figurant dans les statuts des sociétés dont les titres sont inscrits à la cote de la bourse des valeurs mobilières compte tenu de leur inadaptation avec la nature du marché boursier, aussi le projet propose l'abaissement de la valeur nominale des actions de 100 à 10 DH pour les sociétés dont les titres sont inscrits à la cote de la bourse des valeurs ;

6. Alléger certains aspects relevant du formalisme notamment par la suppression de la publication de l'avis de constitution prévu avant l'immatriculation au registre du commerce et la suppression de l'obligation d'établissement de la déclaration de conformité, et la suppression de l'obligation de publication



de l'avis de réunion et de l'avis de convocation dans le bulletin officiel, en vue d'alléger le formalisme de convocation dans les sociétés faisant appel public à l'épargne. La publication des états de synthèse annuels dans le bulletin officiel semble également inutile et alourdit considérablement la procédure et les coûts de ladite publication; il est donc proposé de se suffire d'une seule publication dans un journal d'annonces légales.

7. Et enfin assouplir le volet pénal en supprimant certaines dispositions pénales touchant à la peine d'emprisonnement pour les infractions mineures et à la réduction du taux de l'amende.

Loi 15-95 formant code de commerce

La libéralisation de la profession du commissionnaire de transport a nécessité l'amendement du Code de Commerce pour inclure dans le titre relatif aux contrats de commission, un chapitre définissant le régime juridique de cette profession.

En effet, le code de commerce ne prévoit pas des dispositions relatives au contrat de commission de transport, ce qui est de nature à créer un vide juridique d'une part, et d'autre part, à semer la confusion entre la commission de transport et le contrat de transport.

Aussi la réforme du code de commerce s'inscrit dans le cadre du programme d'ajustement du secteur du transport dont le Maroc bénéficie d'un appui financier de l'union européenne.

A cet égard, la loi 24-04 publiée en 2006 et modifiant et complétant la loi 15-95 formant code de commerce se veut général et exhaustive, elle régit exclusivement la forme contractuelle de la commission de transport. La profession du commissionnaire reste régie par les textes spéciaux.

De même et comme tout contrat du type consensuel et à titre onéreux, des obligations ainsi que des responsabilités ont été portées dans l'exécution du contrat .

De ce fait, étant donné la nature de l'activité du commissionnaire de transport qui consiste à recevoir des marchandises et objets divers qui seront délivrés dans un autre lieu, ce dernier sera amené à constituer une preuve spéciale de la réception des marchandises. Pour cela, il doit inscrire sur son livre-journal la déclaration de la nature et la quantité de marchandises et, s'il en est requis, de leur valeur.

Autre obligation du commissionnaire : le respect du délai déterminé par les parties pour éviter tout retard dans l'acheminement des marchandises. En effet, sauf le cas où une preuve révèle que le retard est causé par l'expéditeur ou le destinataire ou par un cas fortuit ou de force majeure non imputable au commissionnaire, celui-ci doit se porter garant de l'arrivée des marchandises dans le délai déterminé par le titre de transport.

En plus, si le commissionnaire adresse la marchandise via un commissionnaire intermédiaire, il devient non seulement, par la loi 24-04, responsable de son fait personnel mais également il est garant des faits de l'intermédiaire.



Après une phase de lancement bien menée et durant laquelle des résultats plus qu'encourageants ont été enregistrés, le Réseau Développement Technologique- RDT- entame une phase de pérennisation.

Réseau Développement Technologique

Le réseau entame sa phase de pérennisation

Le RDT, mis en place par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles Technologies en collaboration avec plusieurs partenaires, vise principalement l'accompagnement de l'entreprise dans les différentes phases de mise en œuvre de ses projets de développement particulièrement ceux à caractère innovant et/ou technologique.

Destiné aux entreprises industrielles, le RDT se veut une passerelle entre le monde industriel et celui des compétences locales aussi bien universitaires que celles existant au niveau des centres techniques industriels et des sociétés de conseil et ingénierie.

Le RDT : un outil au service de l'entreprise

Les principales missions assignées au réseau sont les suivantes :

- Une mission prospective et un service de proximité que le RDT présente lui-même à l'entreprise à travers une action de démarchage bien ciblée.
- La réalisation de pré-diagnostic gratuitement par une équipe constituée d'intervenants du RDT ayant une expérience avérée dans la réalisation de ce genre d'actions visant essentiellement le soutien de l'entreprise dans la formulation et l'expression de ses besoins en matière d'innovation et de développement technologique avec le recours, si besoin est, à des profils pointus, à travers un incitatif financier dénommé Diagnostic Technologique Réseau (DTR).
- La mise en relation avec les compétences locales qui pourront répondre au mieux aux besoins formulés par les industriels (laboratoires universitaires, cabinets de conseil et ingénierie, centres techniques industriels, etc.).

- Un appui financier, dénommé "Prestation Technologique Réseau" (PTR) pour la réalisation des besoins identifiés

RDT en chiffres

- **330 entreprises ont bénéficié d'un pré-diagnostic du RDT avec l'accompagnement d'experts des RDT français.**
- **207 contrats PTR (Prestation Technologique Réseau) ont été signés.**

Pérennisation du RDT

Actuellement, le RDT entame une phase de pérennisation après une étape de lancement bien menée et durant laquelle des résultats plus qu'encourageants ont été enregistrés et confirmés par les conclusions de l'étude d'évaluation d'impact du RDT et qui a confirmé aussi que le réseau a pu accompagner avec succès un certain nombre d'entreprises industrielles qui n'ont pas manqué de témoigner leur satisfaction.

Cette pérennisation s'effectuera selon une vision qui s'attache surtout à capitaliser les acquis et expériences vécues en termes d'actions sur le terrain et en termes de gestion de tout le système et à assurer la continuité des services offerts pendant la période de la coopération en apportant les améliorations nécessaires.

Les principaux objectifs assignés au projet de pérennisation du RDT sont les suivants :

- Consolider le positionnement du RDT en tant qu'outil dédié à l'innovation et au transfert technologique et passerelle entre

le monde de l'entreprise et celui de la recherche.

- Améliorer son service de proximité et gagner en efficacité et en réactivité dans l'accompagnement de l'entreprise à travers notamment sa déclinaison régionale.
- Promouvoir une culture de l'innovation au sein de l'entreprise.

En vue de mieux valoriser ses services, le RDT a mis en place un nouvel incitatif intitulé « Diagnostic Technologique Réseau DTR ». C'est un incitatif qui permettra de mettre gratuitement à la disposition d'une entreprise industrielle une compétence nationale ou étrangère (spécialiste dans un secteur ou domaine donné) pour la réalisation d'un diagnostic technologique devant aboutir particulièrement à l'émergence et la formulation de besoins et projets d'innovation et de développement technique ou technologique.

Le RDT continuera à offrir à l'entreprise la possibilité de bénéficier d'une ou plusieurs PTR identifiées, dont la quote-part du RDT serait décroissante de manière à ce que la quote-part de l'entreprise aille, quant à elle, en grandissant.

Afin de gagner en efficacité et en réactivité dans l'accompagnement de l'entreprise, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles Technologies envisage de procéder à la régionalisation du Réseau, à travers la mise en place, de manière progressive, de cellules d'animation régionales qui pourraient être investies d'un rôle plus important en matière de sensibilisation, de mobilisation des compétences et de suivi et même de permettre au RDT de renforcer et d'améliorer son service de proximité.

La place du secteur textile dans le développement économique national n'est plus à démontrer.

Premier pourvoyeur d'emploi dans le pays, le secteur occupe une place particulière dans les stratégies d'industrialisation tournées vers l'exportation.

Ce développement a pu se produire grâce à l'engagement d'industriels qui ont tenu à lever le défi de l'innovation et de la qualité.

Atlantic group fait partie de ces entreprises.



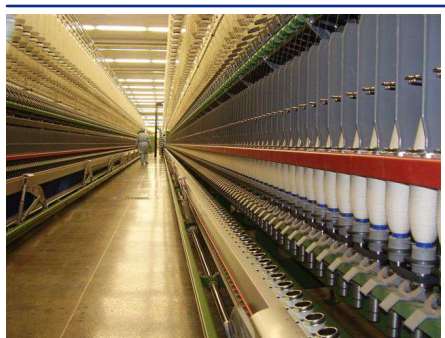
Atlantic Group

ATLANTIC GROUP a opéré ces dernières années, une stratégie de diversification qui lui a permis de se retrouver parmi les rares groupes capables de traiter une commande de l'amont à l'aval et de commercialiser un produit fini.

production est destinée à l'export. L'usine dispose d'une capacité de 24 millions de mètres par an et d'une unité de filature de 9 000 tonnes et emploie 900 personnes et dispose d'une station d'épuration de l'eau.

Atlantic Group est un groupe industriel, opérant traditionnellement dans le secteur textile. Ce groupe a connu une croissance rapide, qui lui a permis de se hisser au rang des principaux groupes marocains, avec :

- 15 filiales et participations dans les secteurs: Textile, Technologie & Services,
- Plus de 10 sites de production au Maroc,
- Un effectif de plus de 5 000 personnes, dont plus de 200 cadres
- Plus de 40 cadres de nationalité étrangère,
- Plusieurs partenariats avec des groupes étrangers de grande renommée.



Les nouveaux projets

Dans le cadre de sa politique de diversification, ATLANTIC GROUP a réalisé d'importants projets :

ATLANTIC DE NIMES :

Société spécialisée dans le délavage et la confection de jean, Atlantic de Nimes a été créée en 2005, suite à la signature des accords de libre- échanges avec les Etats-Unis, pour faire face à la demande importante du marché américain et européen.

Le projet a nécessité un investissement de 300 millions de dirham financé à hauteur de 21.2 millions de dirham par le fonds HASSAN II pour le développement économique et social et 15 millions de dirham par la contribution du fonds de promotion des investissements, le reste étant financé par les fonds propres et les subventions étatiques.

LGM DENIM :

C'est un complexe industriel intégré de filature, tissage, teinture et finissage dont 85% de la



LGM DENIM a nécessité un investissement de près de 1,2 milliards de dhs. Le Financement s'est fait à hauteur de 300 millions par fonds propres, 72,7 millions Fonds Hassan II et 103,4 millions Fonds de promotion des investissements.

MARTELLI & PARTNERS MAROC :

C'est une unité industrielle spécialisée dans le délavage et le finissage de jeans dont la capacité de production est de 30 000 pièces par jour. Le démarrage de cette unité est prévu pour le 2^{ème} trimestre 2008.



“Nous aimons nos mamans,
AIDEZ-NOUS
à les garder”

Assurez leurs premiers pas
en soutenant la 1^{ère} crèche SOS

Dans le cadre de son programme de renforcement de la famille,
SOS Villages d'Enfants Maroc ouvre une crèche pour enfants de foyers
monoparentaux à **SIDI MOUMEN** - Casablanca.

Vous pouvez aider ces enfants en les parrainant avec 3 Dhs/jour, soit 100 Dhs/mois.

SOS Villages d'Enfants Maroc - Bureau National - BP 1275 Derb Ghalef - Casablanca
Tél. : 022 77 72 80/85 - Fax : 022 99 21 75
E-mail : parrainage@vesosmaroc.org - Site web : www.vesosmaroc.org

Nos coordonnées bancaires : Association Marocaine des Villages d'Enfants SOS
Attijariwafabank - Agence Abdelmoumen - Casablanca - RIB 007 780 0000 00 24623013360 8



SOS Villages d'Enfants
Maroc

Les 5 avantages du parrainage :

Avantage 1 :

90% de vos dons sont affectés aux enfants parrainés.

Avantage 2 :

Les entreprises peuvent déduire leur don de leur résultat fiscal.

Avantage 3 :

Vous recevrez deux fois par an des nouvelles de la crèche ou de SOS Villages d'Enfants Maroc.

Avantage 4 :

Possibilité de prélèvement automatique.

Avantage 5 :

Vous pouvez interrompre votre parrainage à tout moment et sur simple appel téléphonique.

Renvoyez nous ce coupon à l'adresse ci-dessus

BULLETIN DE PARRAINAGE - Je choisis :

LE PARRAINAGE ENFANT	LE PARRAINAGE CRÈCHE	LE DON PONCTUEL
<input type="checkbox"/> 100 dhs / MOIS	<input type="checkbox"/> 150 dhs / MOIS	<input type="checkbox"/> 100 dhs <input type="checkbox"/> 200 dhs <input type="checkbox"/> 500 dhs
Nombre d'enfants.....x 100 dhs =.....dhs	Nombre de villages.....x 150 dhs =.....dhs	<input type="checkbox"/> AUTRE.....

Je choisis le mode de paiement suivant :

- Virement bancaire :** J'effectue mon ordre de virement auprès de ma banque et je retourne une copie par courrier ou par fax à l'adresse ci-dessus.
- Chèque :** Je joins mon 1^{er} règlement par chèque bancaire d'un montant de dhs à l'ordre de SOS Villages d'Enfants.
- Espèces :** Merci de bien vouloir vous rendre au siège de l'association à l'adresse ci-dessus.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Tél : GSM :

E-mail :

Profession :

* Je recevrai mon dossier de parrainage dès mon 1^{er} versement.

Calendrier des manifestations commerciales du Maroc à l'étranger en 2008

(Source : CMPE)

FOIRE INTERNATIONALE DE TRIPOLI

2 - 12 avril
Tripoli / Libye

PLAST ALGER

(Salon de Plasturgie)

3 - 6 mai
Alger / Algérie

INTERSELECTION

(Salon international de la Mode)

5 - 7 mai (1^{ère} session)
Paris / France

EUROPEAN SEAFOOD EXPOSITION

(Salon International des Produits de la Mer)

22 - 24 mai
Bruxelles/ Belgique

FOIRE INTERNATIONALE D'ALGER

7 - 12 juin
Alger / Algérie

FANCY FOOD SHOW

(Produits Agroalimentaires)

29 juin-1^{er} juillet
New York / Etats Unis

AUTOMECHANIKA

(Salon International de l'Equipe-ment Automobile)

16 - 21 septembre
Frankfort / Allemagne

MICAM

(Salon International de la Chaussure)

17 - 20 septembre (2^{ème} session)
Milan / Italie

ZOOM BY FATEX

(Salon International de la Fabrication d'Habillement et Accessoires)

23 - 26 septembre (2^{ème} session)
Paris / France

FORUM DE L'ELECTRICITE

30 septembre - 2 octobre
Paris / France

MARMOMACC

(Salon International de Marbre, de la Pierre et des Technologies)

4 - 7 octobre
Vérone / Italie

S.I.A.L

(Salon International de l'Alimentation, Vins, Boissons et Spiritueux)

19 - 23 octobre
Paris / France

MATELEC

(Salon International des Equipements Electriques et Electroniques)

28 octobre - 1^{er} novembre
Madrid / Espagne

INTERSELECTION

(Salon International de la Mode)

Novembre (2^{ème} session)
Paris / France

MIDEST

(Marché International de la Sous-traitance)

Novembre
Paris / France

Calendrier des manifestations commerciales au Maroc en 2008

(Source : OFEC)

TELECOMP MAROC

(Salon International de la Télécommunication et la Technologie d'Informatique)

1^{er} - 4 avril

AUTO EXPO

(Exposition Voiture Particulière et Motos)

10 - 18 mai

SALON DE LA FRANCHISE

22 - 25 mai

FOIRE COMMERCIALE DES SOLDES

23 mai - 8 juin

MAROC INNOVA 2008

28 - 31 mai

SALON DE L'ENERGIE

29 mai - 1^{er} juin

MOROCCO FOOD EXPO

12 - 15 juin

LES JOURNEES COMMERCIALES INTERNATIONALES

20 juin - 6 juillet

LE SALON DU PC

26 - 30 juin

SALON DES EMIRATS ARABES UNIES

17 - 20 juillet

FOIRE COMMERCIALE DU RAMADAN

4 - 30 septembre

SALON MODE TEXTILE "TURC"

24 - 26 octobre

FOIRE COMMERCIALE GENERALE

15 -30 novembre

SALON "MEUBLE ET TEXTILE DE MAISON -TURC-"

19 - 21 décembre

FESTIVAL COMMERCIAL DE L'AID

26 déc. 2008 -11 janv. 2009



Lisez



interface

www.mcinet.gov.ma

Les informations utiles en quelques clics



DirectInfo est un service d'informations en ligne, accessible via le nouveau site de l'OMPIC : www.ompic.ma

DirectInfo regroupe plus de 130 000 statuts d'entreprises et les états de synthèse de plus de 50 000 entreprises marocaines.

DirectInfo est un service rapide et personnalisé.

DirectInfo est un outil de veille économique et concurrentielle.


DirectInfo est un appui à la prise de décision. Il vous permet d'évaluer la situation financière et légale de vos clients, fournisseurs, partenaires, concurrents.

Pour bénéficier de ce service,
contacter le service système d'information de l'OMPIC
Tél : +212 22 33 55 10 / +212 65 88 55 09
Site : www.directinfo.ma
Email : directinfo@ompic.org.ma

Royaume du Maroc



رفيقكم في النجاح
Partenaire de votre réussite

A woman with blonde hair, wearing sunglasses on her head, is shown in profile from the chest up, looking out over a vast ocean. She is sitting on a wooden pier or deck. The ocean has white-capped waves breaking in the distance. In the lower left, a small group of people and a dog are visible on a sandy beach. The sky is clear and blue. The overall mood is serene and vacation-oriented.

Le temps que
vous gagnerez chez nous,
vous en profiterez ici.

Un service exclusif,
pour louer votre voiture en un rien de temps.
Plus d'informations sur hertz.fr
Centre de réservation + 212 22 484 710

Hertz[®]
Love the road